



Ministère de la femme, de l'Enfance et
De l'Entreprenariat Féminin

Cellule de Suivi Opérationnel des
Programmes de Lutte contre la Pauvreté



*Au service des
peuples et des
nations*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ambassade au Sénégal
Bureau de la Coopération à Dakar

*Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de Réduction de la Pauvreté
(PRP)*

RAPPORT BILAN FDL3-FDL4

2008 - 2012



UNIS ET SOLIDAIRE POUR REDUIRE LA PAUVRETE

ADENA	Association pour le D éveloppement de N amardé
ADC	Agence de D éveloppement C ommunal
AEP	Adduction d' E au P otable
AGR	Activités G énératrices de R evenu
ANCAR	Agence N ationale de C onseil A gricole et R ural
ARD	Agence R égional de D éveloppement
ASC	Association S portive et C ulturelle
BIT	B ureau International du T ravail
CADL	C entre d' A ppui au D éveloppement L ocal
CECAP	C aisse d' E pargne et de C rédit des A rtisans de P odor
CECAM	C aisse d' E pargne et de C rédit des A rtisans de M atam
CEM	C ollège d' E nseignement M oyen
CETF	C entre d' E nseignement T echnique F éminin
CETFP	C entre d' E nseignement T echnique et de F ormation P rofessionnelle
CDI	C entre de D ocumentation et d' I nformation
CNLS	C omité N ational de L utte contre le S IDA
DAP	D ocument d' A ppui au P rogramme
DSRP	D ocument S tratégique de R éduction de la P auvreté
ESAM	Enquête S énégalaise A uprès des M énages
FDL	F onds de D éveloppement L ocal
MEC	M utuelle d' E pargne et de C rédit
MP	M icro P rojet
MPE	M icro P rojet E ntreprise
OCB	O rganisation C ommunautaire de B ase
OMD	O bjectif du Millénaire pour le D éveloppement
ONG	O rganisation N on G ouvernementale
PAREP	P rogramme D' appui à la R éduction de la P auvreté
PDQ	P lan de D éveloppement Q artier
PELCP	P rogramme E largi de L utte contre la P auvreté
PNUD	P rogramme des N ations U nies pour le D éveloppement
PNDL	P rogramme N ational de D éveloppement L ocal
PVVIH	P ersonnes V ivant avec le VIH/SIDA
SNU	S ystème des N ations U nies
UNDAF	P lan cadre des N ations U nies pour l' A ide au D éveloppement

SOMMAIRE

Liste des acronymes.....	1
INTRODUCTION.....	4
I. RAPPEL DU CADRE DE MISE EN ŒUVRE.....	4
1.1. Composante 1 : FDL3.....	4
1.2. Composante 2 : FDL4.....	13
1.3. Arrangements de gestion.....	16
1.4. Suivi et Evaluation.....	16
II. PERFORMANCES DU PROGRAMME.....	16
2.1. Analyse du cadre de mise en œuvre :.....	16
2.1.1. Conception du programme d'appui.....	16
2.1.2. Arrangements institutionnels.....	16
2.1.3 Suivi et Evaluation.....	17
III. BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE.....	17
3.1. Exécution Technique.....	17
3.1.1. Composante 1 : Renforcement du Fonds de Développement Local et Appui à la Décentralisation – FDL3.....	17
3.1.1.1. AXE 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL.....	17
3.1.1.2. AXE N° 2 : Appui à la décentralisation et à la promotion de la bonne gouvernance.....	25
3.1.1.3. Synergies, Alliances et Partenariats noués.....	28
3.1.2. Composante 2 : Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelles (FDL4).....	29
3.1.2.1. Organisation des réunions du comité d'orientation du fonds d'insertion.....	31
3.1.2.2. Financement des jeunes promoteurs.....	31
3.1.2.3. Situation des remboursements du fonds d'insertion.....	35
3.1.2.4. Renforcement des capacités des acteurs de l'insertion.....	36
3.1.3. Etat des produits recherchés.....	38
3.2. Exécution Financière.....	46
3.2.1. FDL3.....	46
3.2.2. FDL4.....	46
IV. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES :.....	46
V. LEÇONS TIREES/ BONNES PRATIQUES.....	46
VI. CONCLUSIONS.....	47

INTRODUCTION

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC I 2002-2006) avait permis l'impulsion d'un partenariat entre le Gouvernement du Sénégal, le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers la mise en place d'un « Fonds de Développement Local-FDL » dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga. Les résultats obtenus ont conduit les différentes parties à développer ce partenariat durant la période du PIC II (2007-2011) en mettant un accent particulier sur d'une part (i) le développement d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté selon une stratégie de promotion des moyens d'existence durable tout en accordant une priorité à la protection sociale des groupes vulnérables particulièrement des femmes, des personnes en situation de handicap, des PVVIH ; et le renforcement des capacités de gestion du développement local des collectivités locales et des organisations communautaires de base ; et d'autre part (ii) l'insertion des jeunes sortant des centres d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ces préoccupations sont portées au niveau opérationnel par le Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP) du Ministère en charge du Développement social à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des projets et programmes de Lutte contre la pauvreté. Ainsi, le Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP) a été lancé en 2008 dans la continuité du partenariat bâti en 2002 entre le Grand-Duché de Luxembourg et le PNUD pour accompagner le gouvernement du Sénégal dans la conduite d'activités opérationnelles de terrain.

Durant la période d'exécution susmentionnée l'on note également que : (i) le pays a subi une amplification des phénomènes climatiques naturels affectant les populations les plus vulnérables et les plus démunies en milieu urbain et rural, et par conséquent les efforts de lutte contre la pauvreté, (ii) les efforts en vue de l'égalité et l'équité du genre se sont accrus avec le vote de la Loi sur la Parité en 2010, (iii) le Sénégal a adopté une stratégie nationale dont l'objectif est de renforcer et d'étendre à l'horizon 2015 les instruments de protection sociale couvrant aussi bien les systèmes de sécurité sociale, la prévention des risques majeurs et catastrophes, que la protection sociale des groupes vulnérables.

Le présent rapport présente le bilan du FDL3 et du FDL4 sur la période 2008-2012. Après un bref rappel du cadre de mise en œuvre et des performances enregistrés, la situation de l'exécution technique et financière sera d'abord abordée, suivie, ensuite, des difficultés majeures rencontrées et leçons apprises. Enfin, seront dégagées les principales conclusions à tirer du bilan global des deux composantes ainsi intitulées :

Composante 1 : Renforcement du Fonds de Développement Local et Appui à la décentralisation (FDL3)

Composante 2 : Appui à l'insertion des jeunes sortants de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (FDL4) dans les régions de Saint-Louis, Matam, Louga et Thiès

I. RAPPEL DU CADRE DE MISE EN ŒUVRE

1.1. Composante 1 : FDL3

Le Fonds de Développement Local (FDL3) est conduit dans la zone de concentration constituée par l'axe Matam-Saint/Louis-Louga. Le FDL3 est structuré en deux axes : l'axe 1 qui est mis en œuvre par le PNUD à travers le PRP et l'axe 2 en partenariat avec L'UNCDF à travers le PADEL. Pour rappel les effets et produits recherchés du FDL3 sont articulés aux axes ci-après:

AXE 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL

Effet recherché n° 1 : Capacités productives améliorées.

Produit n° 1: Le potentiel des Micro et Petite Entreprises (MPE) est valorisé et leur système d'appui renforcé.

Effet recherché n° 2 : Augmentation des revenus des groupes vulnérables.

Produit n° 2 : Le système d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local.

Produit n° 3: Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont créées par les MEC.

Effet recherché n° 3 : Durabilité des moyens d'existence et protection de l'environnement.

Produit n° 4 : Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées.

AXE N° 2 : Appui à la décentralisation

Effet recherché : Les collectivités locales et les organisations communautaires de base (OCB) ont les capacités et disposent de ressources suffisantes pour participer au processus de la décentralisation et de la gestion du développement local

Produit n°1 : Des instruments de stratégie et d'appui au développement économique local sont élaborés

Produit n°2 : Un système de communication, de gestion de l'information et de capitalisation des expériences est mis en place et rendu opérationnel pour favoriser l'Utilisation des TIC dans les collectivités locales.

Produit n°3 : La gestion et les fonctions de service public local s'améliorent et le contrôle citoyen se développe

CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU FDL 3

OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Eléments de référence du DSRP II	Axe : Création de richesses							
	Secteur : Agriculture, Elevage, Emploi, Pêche, Artisanat, Appui aux PME, Infrastructures de soutien, Energie, Micro finance							
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable							
	Effet UNDAF 1 : La création et le Développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU.							
Eléments de référence PIC	Programmes « Santé de base –Eau et Assainissement /Formation Technique et Professionnelle Insertion Professionnelle »							
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)					TOTAL
			2007	2008	2009	2010	2011	
AXE N° 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL. Effet recherché n° 1 : Capacités productives améliorées.	Produit n° 1: Le potentiel des MPE et micro entreprises est valorisé et leur système d'appui renforcé. • Nombre de sortants des CETFP et d'artisans insérés (Acte d'immatriculation au registre du commerce des GIE). • Montant du fonds d'insertion alloué (Protocole d'accord avec les MEC porteuse du fonds).	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et renforcement des MEC et Appui /Conseil aux GIE. • Mise en place d'un Fonds d'insertion au profit des sortants des CETFP et des artisans dans les MEC. 	4 580	4 580	4 580	4 580	2 990	21 310
			107 497	146 870	136 869	83 435	45 802	520 473
TOTAL Produit n°1			112 077	151 450	141 449	88 015	48 792	541 783 soit 705,000\$

OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Eléments de référence du DSRP II	Axe : Création de richesses							
	Secteur : Agriculture, Elevage, Emploi, Pêche, Artisanat, Appui aux PME, Infrastructures de soutien, Energie, Micro finance							
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable							
	Effet UNDAF 1 : La création et le Développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéficie des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU							
Eléments de référence PIC	Programmes « Santé de base –Eau et Assainissement /Formation Technique et Professionnelle Insertion Professionnelle »							
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)					TOTAL
			2007	2008	2009	2010	2011	
AXE N° 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL. Effet recherché n° 2 : Augmentation des revenus des groupes vulnérables.	Produit n°2 Le système d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local. ■ Nombre de structures de financement (documents statutaires instituant les mécanismes et/ou les Fonds) ciblées ■ Montant des lignes de crédits accordées ■ Nombre de MPE/ Micro projets financés en milieu rural et urbain ■ Nombre de sessions de formations organisées pour les MPE et les AGR	<ul style="list-style-type: none"> Sélection d'opérateurs 	763	763	763	763	-	3 052
		<ul style="list-style-type: none"> Formulation des Projets AGR et MPE 	5 520	5 520	3 211	2 610	-	16 861
		<ul style="list-style-type: none"> Sélection des AGR et des MPE 	763	763	763	763	-	3 052
		<ul style="list-style-type: none"> Formations techniques et entrepreneuriat des promoteurs de MP/AGR et MPE 	4 580	6 870	6 870	4 580	2 290	25 190
		<ul style="list-style-type: none"> Dotation de lignes de crédit et Financement des AGR et des MPE à travers les MEC. 	15 267	30 534	30 534	15 267	15 267	106 869
TOTAL Produit n°2			26 893	44 450	42 141	23 983	17 557	155 024....(201600 \$)

OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Eléments de référence du DSRP II	Axe : Création de richesses							
	Secteur : Agriculture, Elevage, Emploi, Pêche, Artisanat, Appui aux PME, Infrastructures de soutien, Energie, Micro finance							
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable							
	Effet UNDAF 1 : La création et le Développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU							
Eléments de référence PIC	Programmes « Santé de base –Eau et Assainissement /Formation Technique et Professionnelle Insertion Professionnelle »							
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)					TOTAL
			2007	2008	2009	2010	2011	
<u>AXE N° 1 :</u> Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL. <u>Effet recherché n° 2 :</u> Augmentation des revenus des groupes vulnérables.	Produit n°3 Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont créées par les MEC. <ul style="list-style-type: none"> Au moins 2/3 des MEC ciblées disposent d'un produit financier de santé communautaire (Registre des MEC) 50% des patients des infrastructures sanitaires utilisent les produits financiers (Livrets des patients) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux MEC pour la mise en place de produits spécifiques de santé communautaire 	-	15 089	15 089	150 89	-	45 267
			TOTAL Produit n°3		-	15 089	15 089	15089

OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Eléments de référence du DSRP II	Axe : Création de richesses								
	Secteur : Agriculture, Elevage, Emploi, Pêche, Artisanat, Appui aux PME, Infrastructures de soutien, Energie, Micro finance								
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable								
	Effet UNDAF 1 : La création et le Développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU								
Eléments de référence PIC	Programmes « Santé de base –Eau et Assainissement /Formation Technique et Professionnelle-Insertion Professionnelle »								
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)				TOTAL		
			2007	2008	2009	2010		2011	
AXE N° 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL. Effet recherché n° 3 : Durabilité des moyens d'existence et protection de l'environnement.	Produit n°4: Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'infrastructures sanitaires réalisées (PV de réception des travaux) ▪ Nombres d'infrastructures sanitaires équipées et dotées de médicaments (Bordereaux de livraison) ▪ Nombre de sessions de formation organisées (rapports de formation) 	• Animation/Concertation pour le ciblage des sites à construire et à équiper	4 580	-	-	-	-	4 580	
		• Sélection des opérateurs ; Préparation des DAO Suivi/Contrôle des travaux	4 580	3 053	3 053	1 527	-	12 213	
		• Construction de postes et de case de Santé	109291	55801	55801	27405	-	248 298	
		• Equipement et dotation en médicaments	20 053	3 817	3 817	1 908	-	29 595	
		• Formation du personnel et des relais	4 870	4 000	4 000	1 470	-	14 340	
	TOTAL Produit n°4 :			143374	66671	66671	32310	-	309 026
	TOTAL POUR LES PRODUITS DE L'AXE 1 :			282344	277660	265350	159397	66 349	1 051 100
COORDINATION/CONSEIL POUR L'AXE 1(STAFF FDL) :			61 200	63 600	66 000	67 200	68 400	326 400	
COUTS D'APPUI :			14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	72 500	
BUDGET TOTAL DE L'AXE 1 :			358044	355760	345850	241097	149 249	1 450 000	

Eléments de référence du DSRP II	Axe : « Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif »							
	Secteur : Décentralisation							
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement							
	Effet UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement							
Eléments de référence PIC	Composante « Bonne Gouvernance et Thématiques transversales »							
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)				TOTAL	
			2007	2008	2009	2010		2011
AXE N° 2 : Appui à la décentralisation Effet recherché : Les collectivités locales et les organisations communautaires de base (OCB) ont les capacités et disposent de ressources suffisantes pour participer au processus de la décentralisation et de la gestion du développement local	Produit n°1 : Des instruments de stratégie et d'appui au développement économique local sont élaborés . <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités d'affaires identifiées. • Actions de promotion de l'économie de la région identifiées et diffusées. • Document de réflexion sur les services financiers y compris la micro-finance et le développement local réalisé. Actions de marketing Territorial réalisées. Document de réflexion sur l'opportunité de création d'une structure de promotion de l'économie locale.	- Développement de la connaissance du tissu économique local –Mise en place d'instruments d'investissement adaptés au tissu économique local. -Réflexions sur la collaboration entre les collectivités locales et les institutions de micro finance et sur le mécanisme ou la l'approche à mettre en place pour assurer la promotion du développement économique local et de l'appui conseil. -Appui aux communes pour qu'elles se dotent des documents de planification et de programmation des investissements -Renforcement des capacités du tissu économique local en développant des outils (système local d'alerte sur les prix et les stocks, informations économiques, etc.) permettant aux producteurs locaux de développer de nouvelles activités productives et d'être moins vulnérables aux fluctuations des prix.	45000	25000	25000	25000	5000	125 000
			TOTAL Produit n°1 :		45000	25000	25000	25000

OMD : Partenariat Mondial pour le Développement

Eléments de référence du DSRP II	Axe : « Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif »							
	Secteur : Décentralisation							
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement							
	Effet UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement.							
Eléments de référence PIC	Composante « Bonne Gouvernance et Thématiques transversales »							
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)				TOTAL	
			2007	2008	2009	2010		2011
AXE N° 2 : Appui à la décentralisation Effet recherché : Les collectivités locales et les organisations communautaires de base (OCB) ont les capacités et disposent de ressources suffisantes pour participer au processus de la décentralisation et de la gestion du développement local	Produit n°2 Un système de communication, de gestion de l'information et de capitalisation des expériences est mis en place et rendu opérationnel pour favoriser l'Utilisation des TIC dans les collectivités locales. <ul style="list-style-type: none"> • Instruments en référence au TIC développés et accessibles aux services communaux et aux citoyens • Outils, méthodes et enseignements tirés du projet sont connus des autorités nationales en charge de la décentralisation et des finances • Expériences partagées avec d'autres partenaires • Nombres de documents et de publications relatives aux activités 	-Élaborer, tester et valider des outils, applications et stratégies d'intégration des TIC dans le processus de gouvernance et de développement local. -Renforcer les capacités des acteurs du projet par la diffusion de contenus de formation thématique pour une pérennisation des acquis et contribuer à la création de nouvelles compétences de recherche en TIC pour la gouvernance locale -Documenter et diffuser les résultats -Sur les bases du projet pilote, proposer un modèle multi-acteurs et une stratégie permettant la duplication, avec des facteurs de succès optimaux, des résultats obtenus dans la phase pilote.	35000	20000	20000	20000	5000	100 000
			TOTAL Produit n°2 :			35000	20000	20000

OMD : Partenariat Mondial pour le Développement

Eléments de référence du DSRP II	Axe : « Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif »									
	Secteur : Décentralisation									
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement									
	Effet UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement									
Eléments de référence PIC	Composante « Bonne Gouvernance et Thématiques transversales »									
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)				TOTAL			
			2007	2008	2009	2010		2011		
AXE N° 2 : Appui à la décentralisation Effet recherché : Les collectivités locales et les organisations communautaires de base (OCB) ont les capacités et disposent de ressources suffisantes pour participer au processus de la décentralisation et de la gestion du développement local	Produit n°3 . La gestion et les fonctions de service public local s'améliorent et le contrôle citoyen se développe. <ul style="list-style-type: none"> • Institution d'un cadre de partenariats locaux (MDL) • Guides et instruments de gestion locaux développés. • Recettes propres aux communes et montants respectant l'équité des sexes • Instruments de planification stratégique axés sur les résultats. • Référentiel d'emploi et des compétences développé et adoptés par les autorités sénégalaises. 	L'appui-conseil aux collectivités locales - Diagnostic institutionnel, organisationnel et économique des collectivités locales - Gestion axée sur les résultats -Budgétisation locale selon l'approche par le genre - Développement d'une politique de gestion des équipements communaux -Réseautage et partage des expériences	25000	15000	15000	15000	5000	75 000		
			TOTAL Produit n°3 :		25000	15000	15000	15000	5000	75 000
			BUDGET TOTAL AXE 2 :		105000	60000	60000	60000	15000	300 000
BUDGET TOTAL DU FDL3							1 750 000			

1.2. Composante 2 : FDL4

En février 2000, le Gouvernement du Sénégal a adopté une lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation, dont le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) est le cadre d'opérationnalisation. Dans ce cadre, l'Etat du Sénégal entend revaloriser le sous-secteur de la formation professionnelle et technique (FPT), en lui faisant jouer un rôle actif en tant que levier du développement socioéconomique du pays, de ses régions et de ses populations.

Le FDL4 est une contribution du PNUD à la mise en œuvre de la réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dans son volet insertion. En partenariat avec les projets BIT/ISFP et l'ONUDI/DSLIP, le FDL4 vient impulser une dynamique économique dans la zone de concentration (Matam, Saint-Louis, Louga et Thiès) à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il est ainsi intitulé et articulé autour des effets, produits suivants :

« Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en zone Nord (Saint – Louis, Matam, Louga, Thiès) : FDL4 »

Effet recherché : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables.

Produit n°1 : Une forte dynamique économique régionale est impulsée à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Produit n°2 : Un système souple de gestion et de suivi évaluation est mis en place.

OMD : Partenariat Mondial pour le Développement

Eléments de référence du DSRP II	Axe : « Création de richesses »							
	Axe : « Création de richesses »							
	Secteur : Agriculture, Elevage, Emploi, Pêche, Artisanat, Appui aux PME, Infrastructures de soutien, Energie, Micro-finance							
Eléments UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable							
	Effet UNDAF 1 : La création et le Développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU							
Eléments de référence PIC	Composante « Formation Technique et Professionnelle-Insertion Professionnelle »							
Axes de Partenariat/Effets recherchés	Produits recherchés/Indicateurs	Activités majeures	Budgets (EUROS)					TOTAL
			2007	2008	2009	2010	2011	
Effet recherché :	Produit n°2 : Un système souple de gestion et de suivi évaluation est mis en place.	- Etudes/enquêtes - Organisation Visites et échanges d'expériences, Formation et Recherche action -Elaboration base de données sur la pauvreté - Appui Conseil	49,300	49,300	49,300	49,300	49,300	246,500
	TOTAL Produit n°2 :		49,300	49,300	49,300	49,300	49,300	246,500
	BUDGET TOTAL DU FDL4		520,000	520,000	520,000	520,000	520,000	2, 600,000

1.3. Arrangements de gestion

Pour la gestion du programme les arrangements ci-après avaient été retenus : (i) l'exécution nationale comme modalité d'exécution avec un recours aux agences spécialisées du SNU, à la société civile, (ii) le ministère de l'Economie et des Finances est l'agence gouvernementale de coordination, et le ministère en charge du Développement Social l'agence gouvernementale de coopération, (iii) la concertation entre les partenaires financiers par le biais de Réunions Tripartites annuelles présidées par le Ministère de l'Economie et des Finances, (iv) la mise en place d'un Comité de Pilotage présidé par le ministère en charge du Développement Social et devant : définir les orientations, valider le Plan de Travail Annuel et le Budget y afférent, et approuver le rapport d'exécution technique et financière de l'année écoulée, (v) le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par l'Unité Nationale de Coordination du Programme (UNCP) logée au niveau de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSO/PLP) du Ministère en charge du Développement Social, (vi) le partenaire de réalisation pour les FDL3 et FDL4 est la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la Pauvreté (CSOPLP) à travers l'antenne de Saint/Louis, (vii) l'organisation d'un audit annuel.

1.4. Suivi et Evaluation

Pour le suivi et l'évaluation du programme les dispositions suivantes avaient été retenues : (i) préparation, par la coordination de rapports (i) techniques et financiers trimestriels et annuels, (ii) organisation de visites de terrain, (iii) Suivi annuel à travers les Tripartites et les réunions du Comité de Pilotage, (iv) organisation de deux évaluations externes indépendantes : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

II. PERFORMANCES DU PROGRAMME

2.1. Analyse du cadre de mise en œuvre :

2.1.1. Conception du programme d'appui

L'idée directrice du programme PRP avec les deux axes stratégiques stratégique et Opérationnel (FDL3 et FDL4) est demeurée pertinente durant la période d'exécution au regard des priorités nationales reflétés dans le DSRP II et après, dans le DPES. Le Cadre des Résultats et des Ressources traduit bien le lien entre les produits recherchés et les documents nationaux de référence. Compte tenu des résultats obtenus au niveau des FDL et en référence à la décentralisation, les conditions sont à présent réunies pour que l'appui futur du programme fonctionne comme le laboratoire de circulation d'informations entre le stratégique et l'opérationnel au niveau des régions de concentration de façon à contribuer à la prise de décisions politiques conduisant à un développement économique et social durable au niveau local.

2.1.2. Arrangements institutionnels

L'exécution nationale comme modalité a été respectée. Une bonne concertation a été entretenue entre le gouvernement et les partenaires à travers les Réunions Tripartites (précédées de visites de terrain) et les réunions du Comité de Pilotage. Cependant, Une décentralisation aurait dû être opérée en vue d'une responsabilisation plus accrue des services en charge du développement social dans les régions de concentration.

Le processus d'élaboration et d'adoption du manuel de procédure pour le Fonds d'insertion (FDL4) a été assez long retardant ainsi le démarrage des actions après la signature de la convention PRP/ Banque Régionale de Solidarité (BRS). Le FDL4 a aussi permis, dans sa mise en œuvre des actions, de concrétiser la réforme de l'ONU avec la mise en place d'une plateforme ONU (BIT/ONUUDI/PNUD) en appui à l'insertion.

Egalement, il convient de noter toujours concernant le FDL3, que des efforts importants ont été fournis pour négocier et mettre en œuvre des accords de cofinancement notamment avec l'UNFPA, le PGIES, les ONG Mouvement Citoyen, ADOS et CounterPart International, les Plateformes Multifonctionnelles, les Villages du Millénaire, le PMF/FEM, ASDEN (Projet Unité de transformation laitière), et MONDE FOUTA (Fabrique de complexe minéral vitaminé). Ces deux derniers partenariats reflètent un nouvel état d'esprit dans la création et le développement d'entreprises particulièrement en milieu rural et dans des activités économiques en rapport direct avec des besoins exprimés par les populations à la base.

2.1.3 Suivi et Evaluation

Le suivi du programme a été facilité par la production des rapports trimestriels et annuels en respect aux exigences de la modalité NEX et par l'organisation de visites de terrains. Le programme a fait l'objet d'une évaluation externe indépendante en 2011. Cette évaluation a été organisée à titre d'évaluation indépendante à mi-parcours. En référence à la date effective de démarrage des activités, il y'a eu un retard de 10 mois pour la conduite de cette évaluation. Ce retard induit un questionnement sur la pertinence d'une évaluation finale indépendante qui aurait dû être effectuée en Octobre de cette année (les activités s'achevant en Décembre 2012). Dans la situation actuelle, il serait plus opportun de démarrer l'appui futur par une évaluation ex-post dont le travail fournira également un Cadre Logique et un chronogramme détaillé de suivi-évaluation des nouvelles actions.

III. BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

3.1. Exécution Technique

3.1.1. Composante 1 : Renforcement du Fonds de Développement Local et Appui à la Décentralisation – FDL3

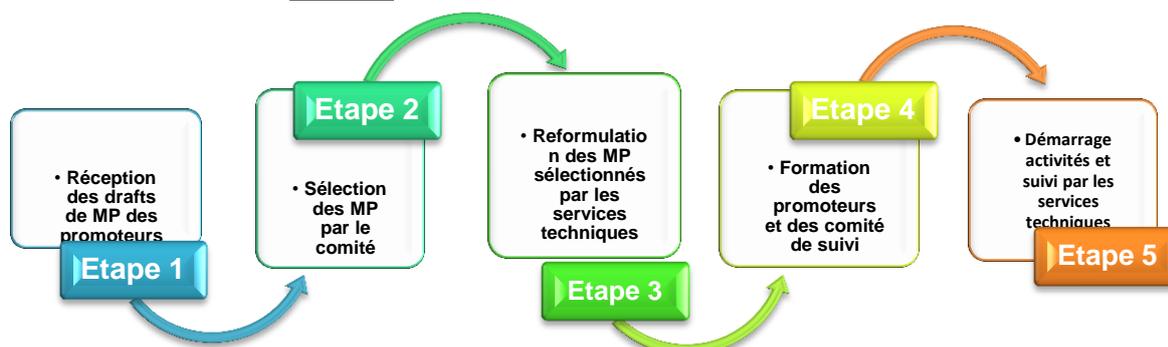
3.1.1.1. AXE 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL

Le partenariat tripartite Gouvernement du Sénégal / Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg/ PNUD a fortement contribué à la réalisation du PIC II à travers la mise en œuvre des FDL. Axé sur les dynamiques de développement économique et social, le FDL3 était conçu pour améliorer les moyens d'existence des populations par le développement des activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités locales, l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services de base et la préservation de l'environnement. Sa mise en œuvre dans la zone de concentration opérationnelle du PIC II devait aussi contribuer au renforcement du processus de décentralisation. Les activités réalisées dans ce cadre sont articulées autour des produits suivants :

Produit 1 : le potentiel de MP et Micro entreprises est valorisé et leur système d'appui renforcé

La valorisation du potentiel des Micro - projets et micro entreprises (MP/MPE) et le renforcement de leur système d'appui au profit des femmes et des jeunes pour leur insertion socio-économique en vue de leur autonomisation constitue un produit essentiel au développement des initiatives de lutte contre la pauvreté. Le dispositif de gestion des financements de MPE s'appuie sur les institutions de micro finance qui assurent la sécurisation et le suivi des fonds de crédit revolving. Il implique aussi les collectivités locales à travers les comités locaux de suivi qui assurent avec l'appui des services techniques déconcentrés le suivi technique des microprojets et l'accompagnement des promoteurs. La figure qui suit décrit les étapes clés du processus de financement des MP/MPE.

Figure 1 : Processus de financement des MP/MPE



Le partenariat avec le Grand-Duché de Luxembourg a permis d'enregistrer des avancées significatives en termes de création de richesses et d'emplois par la promotion de l'entrepreneuriat à travers le soutien aux initiatives de développement économique local. Au total, **107** Micros entreprises ont été financées sur le FDL3 pour un montant de **228 400 000 F CFA** au profit de **2 140 personnes dont 1 793 femmes**. Le tableau 1 présente la répartition sexuée des bénéficiaires des financements MPE par région d'intervention :

Tableau 1 : Répartition sexuée des bénéficiaires des financements MPE

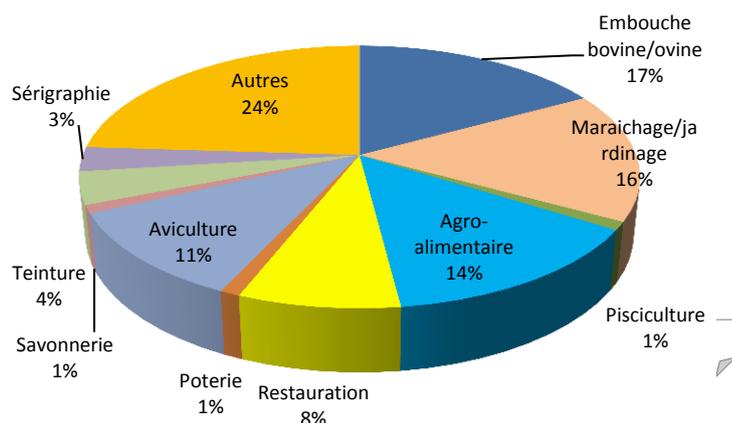
Régions	Nombre de MPE financés	Bénéficiaires		
		Femmes	Hommes	Total
Saint-Louis	43	422	92	514
Louga	15	225	25	325
Matam	49	1 146	155	1 301
Total	107	1793	272	2 140

Les MPE financés au profit des femmes et des jeunes évoluent dans plusieurs créneaux et filières porteuses. L'embouche (bovine et ovine) est investie par 17% des promoteurs, suivi de l'agriculture (maraichage/jardinage) avec 16% et de l'agro-alimentaire (14%) regroupant les activités de transformation des céréales, de transformation laitière, de production d'aliments de bétail etc. Les activités de l'artisanat (teinture, couture/confection, restauration, savonnerie etc.) occupent moins de promoteurs comparativement à celles rattachées à l'Agriculture par extension. Le graphique 1 présente la répartition des MPE par créneau.



Photo 1 : aperçu sur quelques MP/MPE financés par le FDL3 dans la ZCO (Louga, Saint/Louis, Matam)

La diversité des secteurs d'activités des MP/MPE des GIE et Associations de femmes et de jeunes conforte ainsi la stratégie de valorisation des filières porteuses de valeur ajoutée et contribue à la promotion d'une croissance économique inclusive. De même, le choix porté sur le financement des initiatives innovantes a participé à la structuration des économies locales à travers



le soutien financier apporté à l'exploitation des opportunités économiques en privilégiant notamment les activités productives à faible risque et à haut rendement. Les résultats obtenus ainsi sont en phase avec la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui fait de l'agriculture et de l'artisanat deux grappes devant tirer les territoires vers la croissance et contribuer par conséquent à la réduction de la pauvreté.

Aussi, la préservation de l'environnement a été prise en compte dans le financement des initiatives économiques. C'est dans ce cadre que le projet de gestion et de valorisation des ressources des terroirs du bas delta du fleuve Sénégal dans la région de Saint/Louis a été financé en partenariat avec le PGIES et l'ONG Mouvement Citoyen (MC). Le FDL3 a supporté, en effet, les coûts liés aux activités de transformations et de commercialisation des produits halieutiques contribuant ainsi à la régénération et à la valorisation de la Réserve Naturelle de Gandon.

Dans le but de favoriser une bonne gestion des MPE, les promoteurs ont bénéficié des formations techniques spécifiques à leurs domaines d'activités. L'objectif visait à travers ces formations était de renforcer les capacités des promoteurs du FDL3 en les dotant de savoir-faire techniques et des capacités en gestion économique et financière des micros entreprises. Les principales thématiques abordées ont porté sur : la gestion financière et administrative, les techniques d'embouche bovine/ovine, les techniques de poterie et céramique, les techniques d'aviculture, la transformation des céréales locales, la transformation des fruits et légumes et la transformation laitière. Les sessions de renforcement des capacités des organisations communautaires organisées en partenariat avec les services techniques déconcentrés, les instituts de recherche tels que l'ITA et les consultants ont touchés au total 184 membres issus des comités de gestion des GIE, GPF et Association, qui ont vu leurs capacités renforcées dans le cadre d'un programme de formation déroulé en rapport avec les partenaires institutionnels. Elles ont contribué à la pérennisation des MPE et facilité l'appropriation du dispositif de financement du FDL3 par les promoteurs.



Photo 2 : session de formation pratique d'un Groupement de femmes sur la transformation des céréales locales et la gestion économique d'une micro entreprise, animée par une experte en partenariat avec le service du développement local de Matam

Les résultats obtenus au titre du produit 1 sont globalement satisfaisant grâce aux mécanismes de financement et outils techniques conçus dans une optique de rendre viables les MPE et de favoriser l'appropriation de la logique de financement du FDL3 par les groupes vulnérables.

Produit 2 : Le système d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local.

Les interventions liées au produit 2 du FDL3 ont contribué à faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services de la micro finance et amélioré les moyens d'existence des groupes vulnérables. Elles sont adossées à un système de crédit revolving articulé à un portage communautaire des lignes de

crédit destinées à financer les activités génératrices de revenus des femmes, des personnes en situation de handicap et les PVVIH. Au total **4046 personnes vulnérables** ont directement bénéficié des lignes de crédit AGR. Le graphique 2 nous présente la répartition par sexe et par catégories de groupes vulnérables touchées par le FDL3 dans le cadre du financement d'AGR:

Graphique 1: Répartition des bénéficiaires des financements AGR par catégories de groupes vulnérables

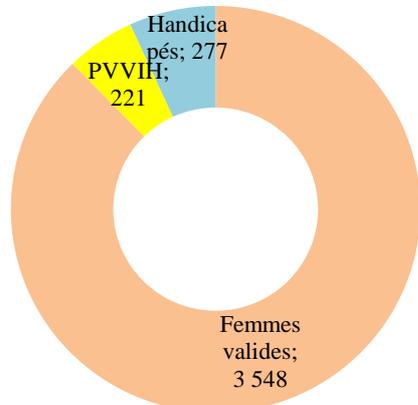
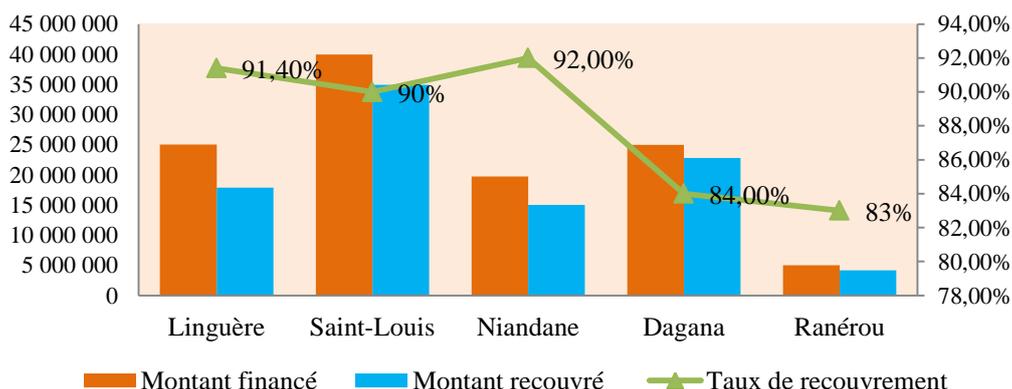


Tableau 2 : Répartition des financements AGR par région

Régions	Montant financé	Bénéficiaires		
		Femmes	Handicapés	PVVIH
Saint-Louis	156 000 000	1 694	19	76
Louga	95 700 000	1 302	189	82
Matam	91 000 000	552	69	63
Total	342 700 000	3 548	277	221

Les volumes des financements AGR sont de l'ordre de **342 700 000 F CFCA**. Le FDL3 a accordé une importance capitale à l'autonomisation économique des femmes et personnes vulnérables vivant en dessous du seuil de pauvreté. Outre les facilités de crédit, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités de ces groupes en gestion financière et administrative. Les bénéficiaires sont, en effet, systématiquement formés par les services du développement communautaire et de l'action sociale qui, avec l'appui des conseils de quartier et des comités villageois de développement, ont permis de renforcer les mécanismes de suivi technique et financier des AGR. Ceci a d'ailleurs contribué à la pérennisation des fonds octroyés dont les niveaux de remboursement satisfaisants des premières et secondes générations de financement attestent l'appropriation du dispositif par les acteurs impliqués. Le graphique 2 relate taux de recouvrement assez élevés des crédits par les MEC partenaires. Il met en relief la situation des remboursements des financements dans 05 sites d'interventions du programme choisis à titre d'exemple.

Graphique 2: Taux moyens de recouvrement des crédits AGR



L'implémentation du dispositif de financement des micros activités génératrices de revenus dans les mutuelles d'épargne et de crédit a été très déterminante dans la sécurisation des fonds mis à la disposition des communautés de base, en dépit des difficultés notées au niveau de certaines IMF. En mettant en place des services financiers de proximité couplés avec des actions de structuration, de formation et de suivi des bénéficiaires, le FDL3 a accru les revenus monétaires des familles vulnérables tout en contribuant à leur autonomisation économique grâce aux actions de transferts monétaires et de renforcement des capacités.

Le décaissement des financements au profit des groupes vulnérables est précédé de sessions de renforcement des capacités des bénéficiaires afin d'améliorer leurs compétences en gestion administrative et financière. Ces sessions sont aussi l'occasion de sensibiliser les femmes sur le genre et le VIH/SIDA



Photo 4 : Aperçu sur quelques AGR financés au profit des femmes vivant dans l'extrême pauvreté

Le financement des initiatives économiques dans le cadre du FDL3 s'est inscrit dans une perspective d'autonomisation économique des couches vulnérables à travers le renforcement des moyens d'existence durables. La mise en œuvre de lignes de crédit AGR répond à cet objectif de soustraire de la pauvreté les ménages vivant en dessous du seuil des revenus. Dans cette optique, les bénéficiaires d'AGR du FDL3 sont aussi accompagnés techniquement en termes de renforcement de capacités, de suivi systématique des activités financées et le transfert de technologies simples et adaptées pour augmenter leurs capacités productives.

Résultats clés et leçons à tirer

Au titre de l'autonomisation des groupes vulnérables, le FDL3 s'est avéré être un instrument efficace de financement au regard des résultats et acquis à son actif. Il constitue sans doute une alternative viable au système de crédit classique qui marginalise les populations vivant dans la précarité. Sa mise en œuvre dans la zone de concentration opérationnelle a permis la création de 107 micro-entreprises au profit de 2 140 personnes dont 1 793 femmes structurées au sein de Groupement d'intérêt Economique et d'Associations de développement. Elle a aussi contribué à l'autonomisation économique des couches les plus exposées à la vulnérabilité grâce au financement d'activités génératrices de revenus au profit de 3 548 femmes, 277 handicapés et 221 PV/VIH pour un montant global de 342 700 000 F FCA.

Les lignes de crédit AGR combinées avec le financement de Micros Petites Entreprises au profit des femmes et des jeunes ont induit, de par leur diversité, des changements notables dans les économies urbaine et rurale de la ZCO en jetant notamment les bases d'une économie créatrice de richesse et d'emplois durables. Conçu selon une approche intégrée et systémique, le FDL3 présente un avantage différentiel en ce sens qu'il circonscrit ses appuis aux femmes et jeunes dans une démarche progressive de renforcement de capacités et de transferts de ressources au fur et à mesure de l'évolution des activités économiques financées vers la croissance jusqu'à l'autonomisation complète des promoteurs.

Les succès enregistrés par le FDL3 trouvent leurs explications dans la stratégie d'intervention qui place les communautés de base regroupés au sein des conseils de quartier, les services techniques déconcentrés et les Mutuelles d'Epargne et de Crédit au cœur du processus de financement, de mise en œuvre et de suivi évaluation des activités.

Des obstacles importants restent, toutefois, à surmonter pour renforcer la capacité contributive des AGR à la lutte contre l'extrême pauvreté à travers (i) l'amélioration du suivi social et technique des microprojets financés, (ii) le transfert de technologies adaptés à faibles coût et (iii) le renforcement des capacités productives et managériales des groupes vulnérables. Aussi, il est nécessaire de mettre à niveau les MPE en situation de difficultés (i), de modéliser les projets d'entreprises, (iii) d'améliorer le système de suivi des MPE et (iv) d'articuler les différents guichets du FDL dans une logique de cluster en vue d'une complémentarité plus accrue des activités économiques financées.

Produit 3 : Des produits non financiers spécifiques en santé communautaire sont créés par les MEC

Le produit micro assurance santé vient en complément à la stratégie intégrée de réduction de la pauvreté et de protection sociale. Il vise à sécuriser les revenus des ménages bénéficiaires des financements AGR en particulier à travers la prise en charge des dépenses de santé des membres des ménages en cas de maladie. Pour expérimenter le produit dans la commune de Saint-Louis, une étude de faisabilité sur la micro assurance a été réalisée en partenariat avec le ministère de la santé et de l'action sociale. L'opérationnalisation du plan d'action issue de l'étude a conduit à la mise en place d'un comité de pilotage et la sélection et à la mise en place des membres des sections des conseils de quartier devant assurer l'animation du produit. Une session de formation des sections des conseils de quartier a été organisée en vue de renforcer leurs capacités sur le produit micro assurance santé. Un réseau de SFD intégrant le produit micro assurance santé est, par ailleurs, constitué. Cependant, Le produit 9 reste inachevé et nécessite des ressources plus conséquentes pour amortir les chocs auxquels les groupes vulnérables sont exposés. Les MEC partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du produits dans la commune de Saint-Louis enregistrent 470 adhérents soient un total de 5170 personnes directement ciblées constituant le noyau dur. A terme, le projet compte sur un potentiel de 18 629 ménages et 157 630 personnes devant être couvertes par le produit de micro assurance santé. Des efforts importants restent à fournir pour boucler la phase

expérimentale du produit et assurer son extension dans la zone de concentration. Le prochain programme offrira dans sa composante protection sociale des groupes vulnérables, les conditions de renforcement et d'élargissement du produit micro-assurance santé.



Photo 5 : Formation des sections des conseils de quartier sur le produit micro assurance santé

Produit n° 4 : Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées

L'approche utilisée pour l'appui à la réalisation des infrastructures sociales de base est la méthode « Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD) » conçue dans une perspective de concentration géographique et sectorielle des investissements et moyens mobilisés. Ainsi, le CPMD est un espace suffisamment étendu regroupant des terroirs inter villageois d'une ou plusieurs communautés rurales, ayant des potentialités dont la valorisation permet d'engendrer une croissance économique pro pauvre, susceptible de faire tâche d'huile par l'amélioration des facteurs d'attractivité et l'exploitation des avantages comparatifs de la zone.

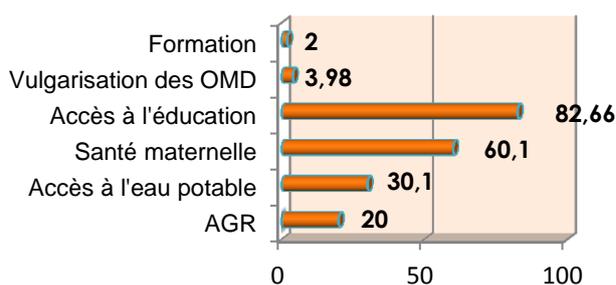
Les plans d'actions des quatre CPMD pilotes ciblés dans les régions de Matam (02), Saint/Louis (01) et Louga (01) sont issus d'études de planification participative des besoins des populations. Les investissements au niveau des CPMD ont été mis en cohérence avec les OMD et mis en œuvre dans une démarche partenariale associant particulièrement les partenaires technique et financier et organisations de la société civile locale. Outre l'organisation de fora de sensibilisation sur les OMD, la mise sur pied de comités locaux de suivi et de vulgarisation des OMD et le financement de MPE et de lignes de crédit pour les groupes vulnérables (femmes et handicapés), le FDL3 a appuyé la réalisation d'infrastructures dans les domaines suivants :

- Adduction d'eau dans 08 villages des CPMD de Gassane (Louga) et Mberlé (Matam) ;
- Construction d'une école primaire avec deux salles de classe, un bloc administratif, quatre toilettes et un de clôture, dans le CPMD de Mberlé Bélé (Matam) ;



Photo 6 : Séance de sensibilisation sur les OMD dans les CPMD, en partenariat avec la société civile

Graphique 3: Les investissements réalisés dans les CPMD pour accélérer l'atteinte des OMD



Montant des investissements en million de F Cfa

- Construction de 02 collèges avec six salles de classe, 8 toilettes, deux blocs administratifs, deux murs de clôture, dans les CPMD de Doumgalao (Saint/Louis) et de Younouféré (Matam);
- Construction d'un Daara avec deux salles de classe, un bloc administratif,

quatre toilettes et un de clôture dans la commune de Matam ;

- Construction d'une maternité avec salle d'accouchement, salle de couche, salle d'hospitalisation, bureau sage-femme pharmacie, toilettes, salle d'attente et mur de clôture au poste de santé de Gassane (Louga). L'équipement de la maternité est assuré par le projet GELD de ONUFEMME ;
- Construction de 03 cases de santé dans les villages de Adja, de Gasdiabé (Matam) et de Samba Goulo (Saint Louis) avec salles de soin, salle d'accouchement, salle de couche, blocs d'hygiène de 04 boxes, pharmacie, hangar d'attente et mur de clôture.



Photo 7 : Aperçu sur quelques infrastructures sociales de base réalisées dans les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement

On note entre autres résultats du produit l'expérimentation d'un projet pilote de modernisation des écoles coraniques à travers l'articulation entre l'enseignement théologique et la formation professionnelle et le financement de Micros Entreprises en vue d'accroître les revenus de ces écoles pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement et de survie des enfants. C'est ce cadre que la première phase du projet de modernisation du Daara de Guéoul a été bouclée. Elle a consisté en la réalisation de travaux d'adduction d'eau et d'extension du réseau AEP à partir d'un château d'eau construit et doté d'une motopompe, la mise en place d'une ferme bovine et l'exploitation d'un périmètre maraîcher pour un montant global de 12 928 500 F CFA. Ce projet mis en œuvre dans un contexte où l'Etat et les PTF s'engagent à lutter contre l'exploitation des enfants « talibés » devra à terme servir de modèle dans le cadre de la modernisation des écoles coraniques.

Résultats clés et leçons à tirer

Les interventions combinées et réalisées au niveau des CPMD ont contribué à booster les indicateurs socio-économiques vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Outre les effets induits sur les familles pauvres, elles ont contribué à réduire l'incidence de la pauvreté dans un contexte marqué par la dégradation des conditions d'existence des populations rurales. En inscrivant ses interventions dans une démarche principalement territoriale du développement, le programme a pu orienter efficacement ses ressources au profit des collectivités présentant des indicateurs de vulnérabilité élevé et des potentialités de développement endogène capables de servir de levier à l'autonomisation économique des couches vulnérables notamment les femmes et les jeunes.

L'expérimentation du concept CPMD à travers la concentration géographique et sectoriel des investissements du FDL3 aura permis de noter que la dispersion des financements est un facteur limitant l'optimisation des effets recherchés des interventions visant à réduire la pauvreté. Le bilan des interventions dans les CPMD permet d'apprécier que la territorialisation du FDL3 a contribué à intensifier les réalisations et amplifier conséquemment le nombre de personnes bénéficiaires des financements et des services de base (eau potable, santé, éducation de base). Ainsi, l'approche CPMD testée dans la ZCO répond à un besoin d'identification d'espaces économiques dotés de capacités optimales favorisant l'accélération de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Cependant, un certain nombre de défis reste à relever. Il s'agit entre autres de (i) la nécessité d'augmenter le volume des financements nécessaires à la réalisation du programme d'investissement triennal des CPMD, (ii) le renforcement du dispositif d'animation et de pilotage du développement territorial des CPMD, (iii) le financement de projets de territoire structurant en vue de bâtir progressivement, à partir des CPMD, des pôles de développement économiquement viables.

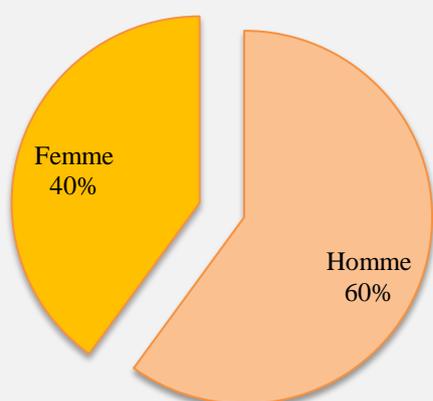
Au total, 16 infrastructures ont été réalisées grâce au FDL3 dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et de la formation, contribuant ainsi à l'atteinte des OMD dans ces secteurs.

3.1.1.2. AXE N° 2 : Appui à la décentralisation et à la promotion de la bonne gouvernance

Produit n°1 : Des instruments de stratégie et d'appui au développement économique local sont élaborés

Un profil de bonne gouvernance locale inappropriée est une entrave majeure à la réduction de la pauvreté et constitue particulièrement une contrainte de taille à la construction d'un socle de protection sociale des groupes marginalisés. C'est dans cet esprit que le FDL3 a contribué à la promotion des pratiques de bonne gouvernance dans les communautés de base. Ceci s'est fait à

Graphique 5: Proportion des femmes dans les conseils de quartier mis en place



travers la mise en place de conseils de quartier dans les communes d'intervention du FDL3. Les conseils de quartier sont des structures regroupant toutes les catégories d'acteurs au niveau local et ayant pour objectif de promouvoir le dialogue social, la citoyenneté active, la démocratie locale participative et le développement communautaire. Au total, 46 conseils de quartier ont été mis en place dans 8 communes réparties entre les régions de Saint-Louis, Louga et Matam. Les conseils de quartier créés dans ces localités ont servi de cadre d'expression aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, veuves etc.) et constituent aujourd'hui des outils de gestion locale de proximité permettant aux collectivités locales d'assurer une participation active et consciente des populations au

développement local.

La prise en charge des besoins des personnes à mobilité réduite, des PVVIH et des femmes au niveau des communautés de base nécessite une planification locale sensible aux préoccupations de ces couches vulnérables. Le FDL3 a ainsi appuyé les municipalités et les conseils de quartier à disposer de Plans de Développement de Quartier (PDQ), afin de circonscrire les interventions des différentes parties prenantes au niveau local dans un processus de développement local participatif qui s'inscrit dans une dynamique inclusive. Ainsi, une dizaine de PDQ sensibles au genre et élaborés de manière participative servent désormais de cadre de référence des interventions des conseils de quartier et des collectivités locales.



Photo 8 : AG de mise en place de CQ à Linguère

Dans le cadre de la responsabilisation des communautés locales dans la gestion inclusive des problèmes de développement social et urbain, les conseils de quartier mis en place ont été formés dans les thématiques telles que : le suivi-évaluation, les techniques de montage de projet, les techniques de communication et de plaidoyer et la mobilisation sociale. Le FDL3 a aussi appuyé l'élaboration et la formation sur le manuel de procédures des conseils de quartier. Le tableau ci-après met en exergue le nombre de conseillers de quartier bénéficiaires de ces formations.

Tableau 3 : Nombre de conseillers de quartier formés par collectivités

Communes	Nombre de conseillers de quartier formés
Niandane	17
Dagana	19
Saint-Louis	28
Linguère	24
Total	88

Ces formations ont eu comme résultats (i) une gestion plus partagée des affaires locales entre élus et populations, à travers une multiplication des initiatives de développement local et (ii) une implication plus renforcée et responsable des conseils de quartier dans l'accompagnement des municipalités et des partenaires technique et financier et notamment par le suivi des groupes vulnérables bénéficiaires des financements AGR, l'organisation des sessions de renforcement des capacités des femmes et le suivi des activités des MP financés par le programme.



Photo 9: AG d'information des populations organisée par le conseil de quartier du secteur II de la Commune de Dagana

En vue de renforcer les capacités de pilotage des collectivités locales partenaires, le FDL3 a apporté un soutien technique et financier à la réalisation du Plan d'Investissement Communal de Linguère et du Plan de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC) de la Ville de Louga. Ces instruments de planification locale sensibles au genre devraient améliorer significativement la gouvernance des collectivités citées grâce à une affectation plus accrue des ressources et des investissements au profit des groupes vulnérables.

Résultats clés et leçons à tirer

L'intervention du FDL3 au titre de l'appui à la décentralisation a induit des changements majeurs dans la gouvernance locale avec la mise en place de 46 conseils de quartier dotés de Plans de Développement de Quartier (PDQ), la structuration des conseils installés autour de collectifs, la formation de 88 jeunes et femmes issus des organes exécutifs des conseils de quartier et l'appui aux collectivités dans la planification locale. Elle a aussi contribué à la mise en place de 03 Maisons de Développement Local (MDL) dans la région de Louga en partenariat avec le PADEL/PNDL.

Ces résultats contributifs à l'opérationnalisation de l'axe « bonne gouvernance et développement décentralisé participatif » du DRSP2 viennent renforcer le processus de transfert de compétences aux collectivités locales en améliorant notamment les instruments de gestion locale et outils de promotion de la programmation et la coordination des initiatives de développement économique et social.

L'expérience des conseils de quartier fait aujourd'hui tâche d'huile dans plusieurs communes du pays. Ces cadres de concertation et de promotion du développement local s'imposent désormais dans le système organisationnel de la décentralisation dans un contexte marqué par la territorialisation des politiques publiques. Leur institutionnalisation dans le cadre de l'acte III de la décentralisation devrait promouvoir la démocratie participative et la bonne gouvernance dans les collectivités locales.

Dans le futur, les efforts devront être orientés vers la reconnaissance de l'échelle quartier comme cadre territorial efficace de planification, d'animation des politiques de développement local et le renforcement du plaidoyer pour amener les municipalités à allouer des ressources additionnelle plus conséquentes aux conseils de quartier. Dans le but de contribuer à une participation citoyenne plus accrue, ces efforts devraient aussi promouvoir la responsabilisation des organisations de la société civile pour une gestion transparente et inclusive des affaires locales partagées.

Produit n°2 : Un système de communication, de gestion de l'information et de capitalisation des expériences est mis en place et rendu opérationnel pour favoriser l'Utilisation des TIC dans les collectivités locales (Cf. rapport PADEL/PNDL)

Produit n°3 : La gestion et les fonctions de service public local s'améliorent et le contrôle citoyen se développe (Cf. rapport PADEL/PNDL)

3.1.1.3. Synergies, Alliances et Partenariats noués

La mise en œuvre des partenariats noués dans le cadre du FDL 3 a connu une orientation novatrice se traduisant par une approche gagnant-gagnant et une plus grande responsabilisation des parties contractantes dans la maîtrise d'œuvre et l'appui à la maîtrise d'ouvrage des activités. Elle est aussi basée sur une autonomisation progressive des partenaires dans une perspective de pérennisation des résultats enregistrés. Cette approche prend également en considération l'identification et le développement de convergence avec des partenaires ayant des expériences réussies sur les thématiques d'intervention. Les alliances avec les structures publiques, les institutions de recherches et les organisations de la société civile ont permis d'accomplir les résultats susmentionnés. Il convient à ce niveau de rappeler brièvement les partenaires clés qui ont contribué à la mise en œuvre du FDL3. Les principaux partenariats ont été noués avec :

L'ONG le Partenariat : ce partenariat a permis la mise en place des conseils de quartier, la réalisation des PDQ dans la commune de Dagana et contribué à la promotion de la bonne gouvernance locale et la démocratie participative dans les collectivités locales.

Le Projet GELD de ONUEMME: qui a pris en charge les formations des femmes de la commune de Louga bénéficiaires du FDL3 et l'élaboration du Plan de Développement Economique Social et Culturel de la ville de Louga; ce partenariat a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action du CPMD de Gassane à travers la construction d'un logement de la sage femme et l'équipement de la maternité construite par le FDL3, la formation des élus locaux, la réalisation de travaux d'adduction d'eau potable au niveau de 03 villages du CPMD et l'extension du réseau électrique au CEM de Gassane.

Le Projet Plateforme Multifonctionnelle du PNUD: dans le cadre de la mise en œuvre des MPE dans la région de Louga.

Le PADEL/PNDL de l'UNCDF : a collaboré de manière effective à la mise en place des Maisons du Développement Local (MDL) dans les trois Départements de la région de Louga. Le partenariat avec le PADEL/PNDL a été décisif dans le processus d'expérimentation de la double planification, dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote de modernisation du « daara » de Guéoul et dans le suivi des AGR financées dans la commune de Linguère.

L'UNFPA : qui a assuré l'équipement des infrastructures sanitaires réalisées dans les régions de Matam et Saint/Louis.

L'Eglise Evangélique du Sénégal (EELS) : cette ONG basée à Linguère a soutenu le processus de mise en œuvre des lignes de crédit AGR et de renforcement des capacités au profit des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Le PGIES : qui a cofinancé avec le FDL3 le projet de valorisation de la Réserve Naturelle Communautaire de Gandon.

Le Mouvement Citoyen (MC) : une convention de partenariat a été signée avec cette organisation dans le cadre de la mise en œuvre des MP/MPE dans les régions de Saint-Louis et Matam.

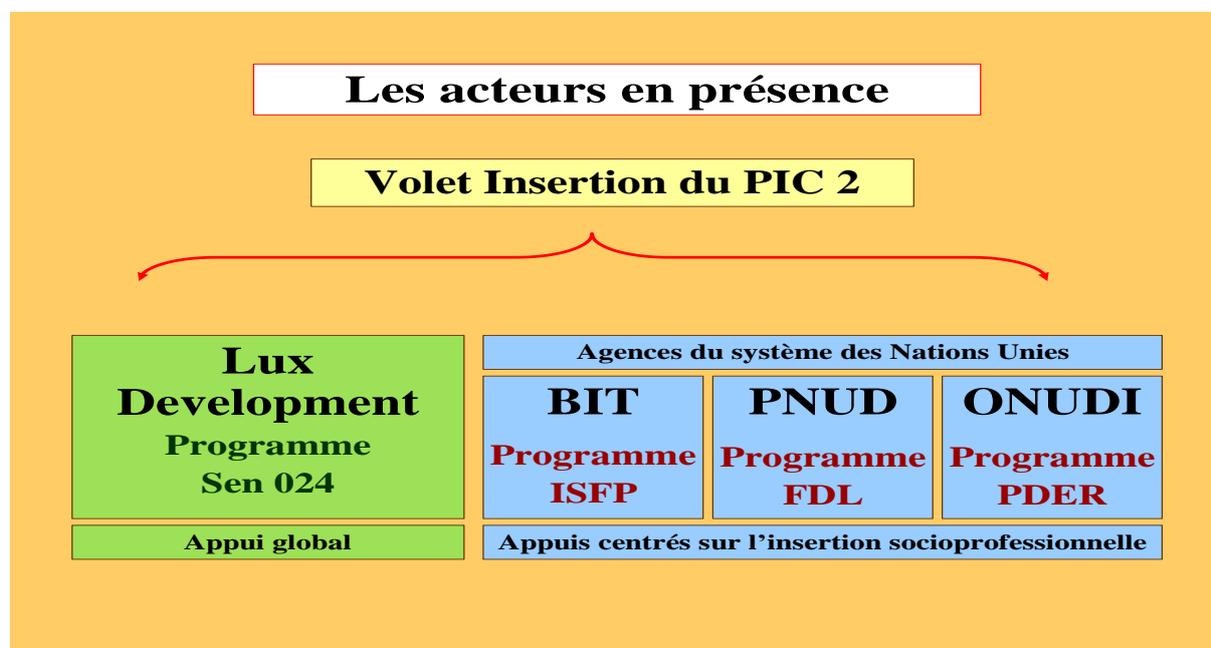
L'ONG ADOS : dans le cadre de l'accès à l'eau potable dans le CPMD de Mberlé Bélé, ADOS a construit un château d'eau et le FDL3 a assuré le raccordement de quatre villages, d'une école, d'un case de santé et la construction de deux abreuvoirs. Il a aussi participé au financement du projet de maraîchage au CPMD de Mberlé Bélé.

La densité des partenariats tissés avec les ONG, projets et programmes a permis d'accroître les investissements au profit des groupes vulnérables et de contribuer à l'atteinte de l'OMD relatif au partenariat sur le développement. Elle a eu des effets notoires sur la stratégie de mobilisation des ressources mises en œuvre. Les investissements réalisés grâce aux alliances ont permis d'achever la plupart des produits ciblés et de toucher une masse critique de bénéficiaires. La démarche partenariale s'est inscrite dans une perspective de transfert des bonnes pratiques du FDL aux organisations de la société civile et de responsabilisation des organisations spécialisées sur les problématiques de lutte contre la pauvreté.

3.1.2. Composante 2 : Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelles (FDL4)

Produit 1 : Une forte dynamique économique régionale est impulsée à travers la mise en place d'un fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'ETFP

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC II) financé par la Coopération Luxembourgeoise visait entre autres objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté par la formation professionnelle et technique et l'insertion socioprofessionnelle. La composante « insertion socioprofessionnelle » est mise en œuvre en partenariat avec les agences du Système des Nations Unies (BIT, PNUD, ONUDI). Le PNUD assure à travers le FDL4 le pilotage du dispositif de financement de l'insertion des jeunes sortis du système de l'ETFP. Les parties qui suivent reviennent sur le bilan global de la mise en œuvre du FDL 4 en partenariat avec la BRS. Les deux premières parties seront d'abord consacrées au financement des jeunes promoteurs et à la situation des remboursements, l'accent sera ensuite mis sur les actions de renforcement des capacités des acteurs de l'insertion réalisées et, enfin, les résultats et difficultés notées dans la mise en œuvre du fonds d'insertion seront mis en évidence.

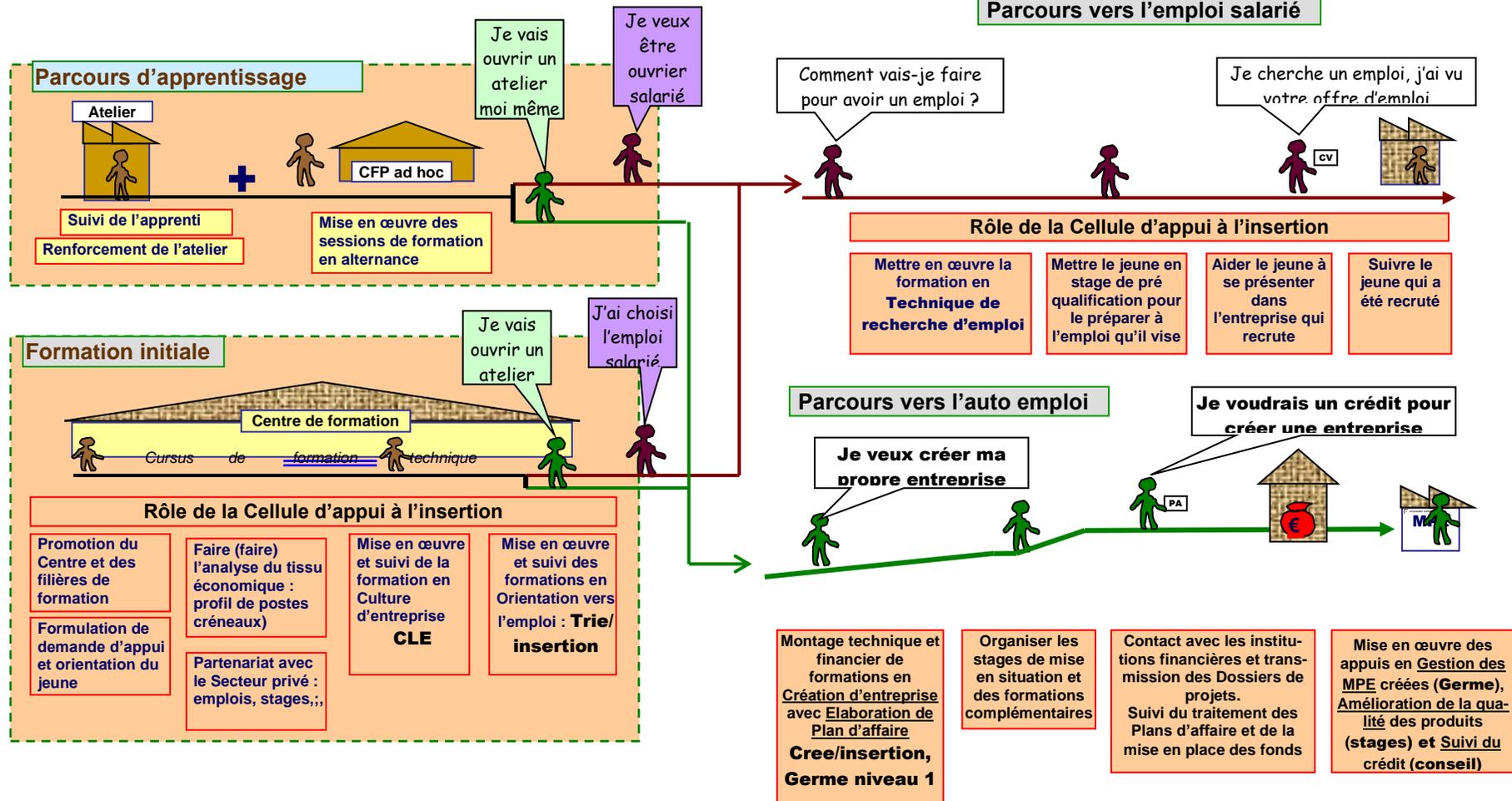


Dès le démarrage du PICII, les différents projets insertion du SNU, en collaboration avec les centres de formation et le Ministère en charge de la formation professionnelle ont élaboré un parcours d'insertion des jeunes sortants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle représenté par le schéma ci-dessous :

Le parcours d'insertion, les étapes, les appuis, le rôle des Cellules d'insertion

Phases formation initiale et par apprentissage

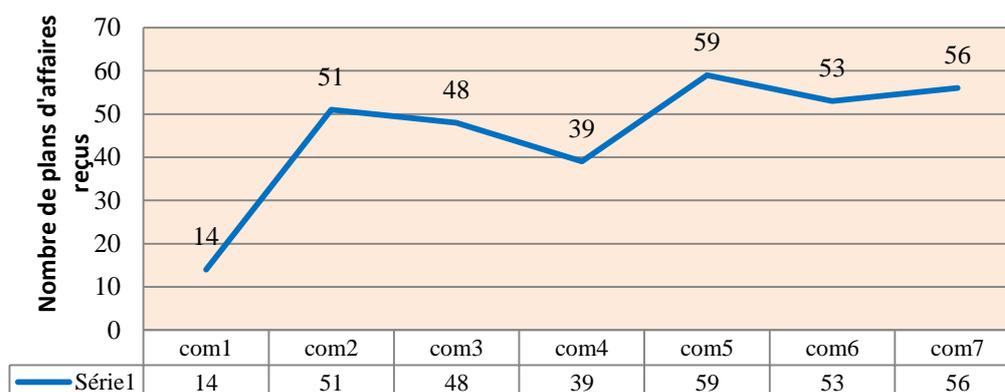
Phase post formation



3.1.2.1. Organisation des réunions du comité d'orientation du fonds d'insertion

Présidé par le Ministère en charge de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, le comité d'orientation a été mis en place en janvier 2010 et regroupe l'ensemble des acteurs de l'insertion. Son rôle est de statuer sur les critères d'éligibilité des plans d'affaires des promoteurs et promotrices élaborés avec l'appui du BIT et de l'ONUDI et de se prononcer sur l'état d'avancement du fonds d'insertion. A la date du 31 décembre 2012, sept réunions du comité ont été organisées.

Graphique 6: Evolution du nombre de dossiers par comité d'orientation



3.1.2.2. Financement des jeunes promoteurs

☞ Situation des lignes crédit du fonds d'insertion

Le financement de l'emploi reste un volet crucial dans la composante insertion de la réforme de l'ETFP. Dans le cadre du PIC II, cette composante a été confiée au PNUD à travers le FDL4, en partenariat avec le BIT et l'ONUDI. La stratégie de mise en œuvre du fonds d'insertion est définie dans la convention de partenariat signée entre la BRS et le PRP. Elle est régie par un manuel de procédures conçu dans une optique de répondre durablement aux besoins en financement des jeunes promoteurs. Un montant total de 800 069 799 FCFA a été viré à la BRS, réparti dans différents sous compte conformément à la convention de partenariat.

Tableau 4 : Situation de l'exécution des fonds prévus

Rubriques	Montants prévus	Montants décaissés	Montants accordés à décaisser	Reliquats
Financement promoteurs BRS	338 213 518	67 385 000	31 615 700	239 212 818
Financement promoteurs SFD	233 795 139	169 126 638	99 872 064	-35 203 563
Appui institutionnel et renforcement des capacités	228 061 142	211 285 110		16 776 032
TOTAL	800 069 799	447 796 748	131 487 764	220 785 287

03 sous comptes ont été ouverts par la BRS pour la gestion du fonds d'insertion. Le premier sous compte d'un montant de 338 213 518 F CFA concerne les promoteurs financés par la banque pour le financement des projets dont les montants sont supérieurs à 5 000 000FCfA. Après avoir statué sur les dossiers, la BRS a accordé un montant de 99 000 700 FCFA dont 67 385 000 FCFA effectivement décaissés soit un reliquat du compte financement projet BRS de 239 212 818 FCFA.

Le financement des promoteurs par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) est le deuxième sous compte ouvert avec un montant viré de 228 061 142 FCFA. Le montant total accordé par les mutuelles après étude est de 268 998 702 FCFA. Ce montant est supérieur au montant octroyé aux SFD, cependant la somme effectivement décaissée pour les promoteurs en activité est de

169 126 638 FCFA. Les autres dossiers accordés sont pour la majeure partie dans le processus de décaissement.

Le troisième sous compte ouvert concerne l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des institutions financières. Un montant de 211 285 110 FCFA a été dépensé pour diverses actions notamment la prise en charge du dispositif de suivi et le renforcement des capacités des SFD.

☞ **Situation des plans d'affaires reçus et traités par la BRS et les SFD**

Au total, la BRS a reçu du comité d'orientation 320 plans d'affaires des jeunes issus du système de l'ETFP dont 268 projets de moins de 5 000 000 F CFA, traités donc par les SFD et 50 plans d'affaires reçus et traités par la BRS. Globalement, 107 projets d'entreprise ont effectivement bénéficié du fonds d'insertion contre 123 dossiers en cours d'instruction. Les tableaux qui suivent présentent la situation des dossiers de projets reçus par région et selon le type d'institution financière responsable.

Tableau 5: situation des plans d'affaires reçus et traités par la BRS

Etats Dossiers	Saint Louis	Thiès	TOTAL
Nombre de dossiers reçus	28	22	50
Nombre de dossiers accordés	10	4	14
Nombre de dossiers décaissés	6	4	10
Nombre de dossiers accordés et retournés	1	0	
Nombre de dossiers accordés et non décaissés	3	0	3
Nombre de dossiers retournés	13	0	13
Nombre de dossiers en instruction	6	18	24

Tableau 6 : Situation des plans d'affaires reçus et traités par les SFD

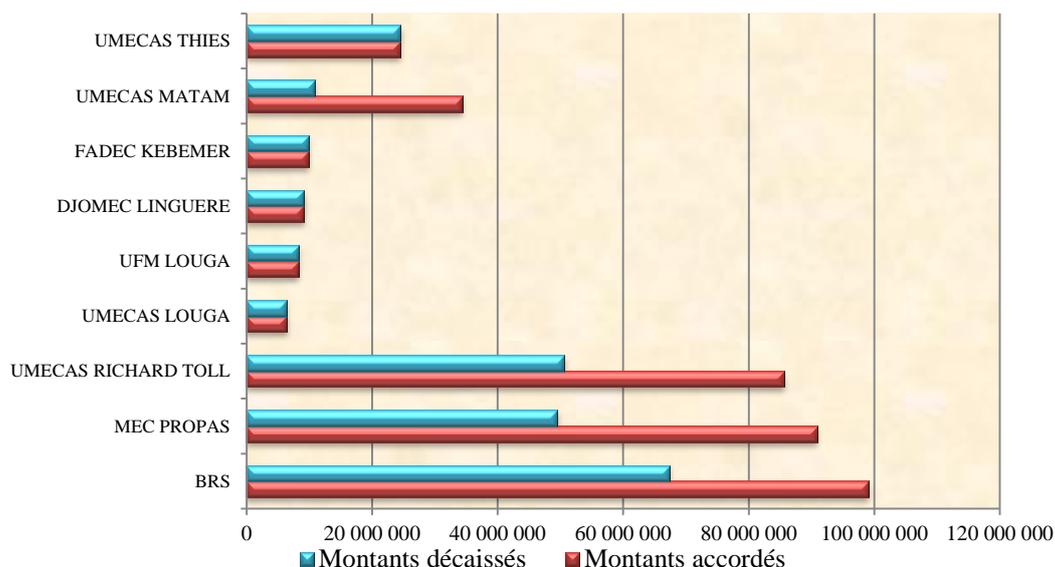
Etats Dossiers	Saint-Louis	Louga	Matam	Thiès	Total
Nombre de dossiers reçus	169	51	24	24	268
Nombre de dossiers accordés	92	24	17	9	142
Nombre de dossiers décaissés	59	24	6	7	96
Nombre de dossiers accordés et retournés	25	24	6	2	57
Nombre de dossiers accordés et non décaissés	5	0	5	2	12
Nombre de dossiers retournés	48	24	9	2	83
Nombre de dossiers en instruction	58	3	23	15	99

Tableau 7 : Résumé global des dossiers traités par région

	Tableau résumé des dossiers traités par Région				
	Saint Louis	Louga	Matam	Thiès	TOTAL
Nombre de dossiers reçus	198	52	24	46	320
Nombre de dossiers accordés	101	24	17	13	155
Nombre de dossiers financés	65	24	7	11	107
Nombre de dossiers accordés et retournés	26	0	5	2	33
Nombre de dossiers accordés et non décaissés	10	0	5	0	15
Nombre de dossiers retournés	61	25	9	5	100
Nombre de dossiers en instruction	64	3	3	29	99

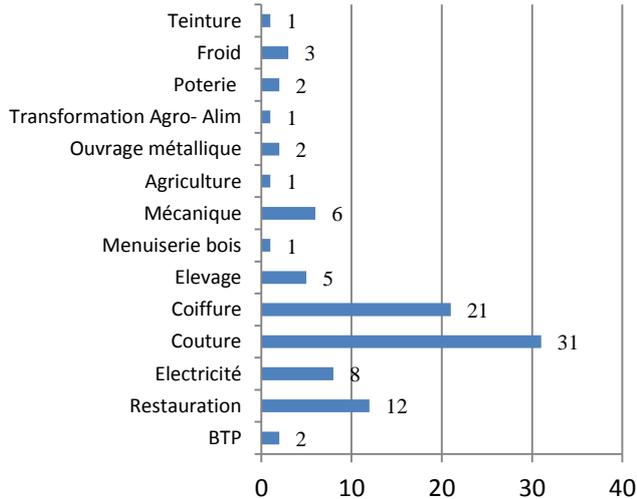
La situation financière du fonds laisse apparaître que les 155 projets accordés représentent un montant de l'ordre de 367 999 402 FCFA dont 236 511 638 FCFA effectivement décaissés pour les promoteurs en activité. Les financements accordés par la BRS ne représentent que 28,49% du montant décaissé soit 67 385 000 F CFA en valeur absolue contre 169 126 638 F CFA décaissés par les SFD partenaires. Ce déséquilibre en faveur des SFD montre que les ressources affectées dans le compte « financement promoteur BRS » sont non seulement plus importantes mais elles connaissent un faible niveau d'absorption dû à la réception de peu de projets dont le montant est supérieur à 5 000 000 F CFA. Cette situation rend nécessaire la révision des dispositions du manuel de procédures en vue d'un rééquilibrage des lignes budgétaires du fonds d'insertion. Le graphique ci-dessous nous présente la répartition des montants accordés et décaissés par institution financière.

Graphique 7: Montant accordé et décaissé par institution financière

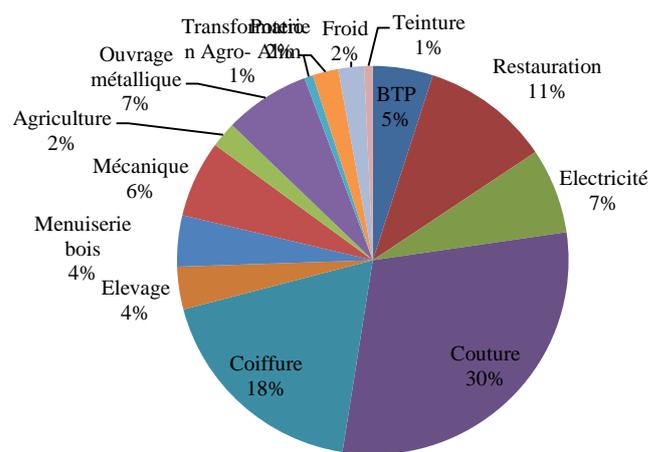


Sur un autre registre, l'analyse des dossiers accordés révèle une forte concentration des initiatives des jeunes promoteurs dans les secteurs de la couture et la coiffure qui représentent respectivement 30% et 28% du total des créneaux investis par les sortants du système de l'ETFP. L'on note qu'en

Graphique: Répartition des projets décaissés suivant les créneau



Graphique: Répartition des Projets accordés par créneaux



dépôt de la diversité des domaines d'activités, une grande majorité des promoteurs évoluent dans les filières les moins porteuses des économies locales.

Ainsi, le dispositif financier des projets d'entreprise des jeunes promoteurs connaît une forte propension à injecter plus de ressources dans des créneaux traditionnels (couture, coiffure, restauration) comparativement aux filières porteuses de valeur ajoutée dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat de service. Déjà, un risque de saturation se profile dans l'avenir dans certains services et nécessite d'approfondir les études de marché des plans d'affaires tout comme l'évaluation de la rentabilité des projets reçus. Sous ce rapport, la réalisation d'études filières aurait contribué qualitativement à la gestion du dispositif financier en améliorant notamment les outils d'analyse des plans d'affaires des jeunes dont les informations sur les caractéristiques du marché manquent de fiabilité. De telles études auraient permis d'apporter des réformes sur les curricula de formation, de mieux connaître l'environnement des projets d'entreprises et d'améliorer la maîtrise des secteurs d'activités porteurs de croissance.



Photo : Aperçu sur quelques MPE/insertion financés à partir du FDL 4

3.1.2.3. Situation des remboursements du fonds d'insertion

De manière générale, les remboursements des crédits accordés aux jeunes promoteurs se déroulent correctement malgré les difficultés notées d'une zone à une autre et inhérentes à plusieurs facteurs.

Dans la région de Saint-Louis, les retards notés dans le remboursement sont particulièrement dus à la faible compétitivité des micros entreprises devant supporter des charges d'exploitation assez importantes (location, électricité, main d'œuvre etc.) à l'origine des chiffres d'affaires relativement faibles comparativement aux prévisions indiquées dans les plans d'affaires. Certains MPE/insertion n'arrivent toujours pas à gagner leur part de marché en raison de leur faible niveau de productivité. C'est le cas pour les MPE financés à des montants assez importants dans la région de Thiès où les remboursements sont encore prélevés, pour certains promoteurs, sur les financements non utilisés. Même si l'on note jusqu'ici le respect des échéanciers de l'emprunt pour la plupart des jeunes, le risque sur le remboursement correct du financement demeure au regard du niveau technique et des compétences faibles en gestion des promoteurs cumulés au manque d'expérience.

A ces facteurs d'ordre technico-économique viennent se greffer les facteurs sociaux touchant en particulier les jeunes filles qui, pour des raisons liées à des complications dans leurs ménages ou à des grossesses non désirés, ont eu des encours de crédit. Il s'y ajoute, enfin, quelques cas manifestes de refus de remboursement de certains jeunes auxquels des mesures idoines seront prises en vue du recouvrement des crédits en souffrance.

Le montant total à rembourser par les promoteurs qui ont démarré leurs activités dans toute la zone de concentration est de 43 842 470 FCFA. Le tableau 8 montre que 37 430 111 FCFA ont été effectivement remboursés, ce montant concerne aussi bien le capital, les intérêts et les taxes. Ainsi, les montants en retard s'élèvent à 6 412 359 FCFA et le taux de recouvrement à la date du 31 Décembre 2012 est de 85%.

Tableau 8 : Résumé global des remboursements du fonds d'insertion en Décembre 2012

Institutions financières	Montant total à rembourser	Montants remboursés	Montants retard
BRS	13 553 442	11 301 517	2 251 925
MEC PROPAS	9 400 407	7 901 099	1 499 308
UMECAS RICHARD TOLL	8 752 962	7 934 018	818 944
UMECAS LOUGA	2 125 015	1 480 015	645 000
UFM LOUGA	1 419 002	1 054 018	364 984
DJOMEK LINGUERE	2 879 540	2 647 653	231 887
FADEC KEBEMER	1 822 304	1 543 426	278 878
UMECAS MATAM	1 033 822	1 002 197	31 625
UMECAS THIES	2 855 976	2 566 168	289 808
TOTAL	43 842 470	37 430 111	6 412 359

Tableau 9 : Répartition des Quotes-parts des capitaux remboursés

Institutions financières	Capital remboursé	Montant total des intérêts	Part Institutions Financières	Part FDL revolving
BRS	7 654 565	3 646 952	2 543 276	1 103 676
MEC PROPAS	5 580 509	2 320 590	1 635 370	685 220
UMECAS RICHARD TOLL	5 496 893	2 437 125	1 705 542	731 583
UMECAS LOUGA	1 187 010	340 550	238 387	102 163
UFM LOUGA	713 464	293 006	205 104	87 902
DJOMEK LINGUERE	2 216 712	430 941	301 659	129 282
FADEC KEBEMER	1 098 805	444 631	311 242	133 389
UMECAS MATAM	772 585	229 612	162 199	67 413
UMECAS THIES	1 505 307	1 060 861	742 603	318 258
TOTAL	26 225 850	11 204 268	7 845 382	3 358 886

Sur les 37 430 111 FCFA remboursés par les promoteurs du fonds d’insertion, 26 225 850 FCFA représentent le capital remboursé, 7 845 382 FCFA la part des intérêts pour les institutions financières et 3 358 886 FCFA la part des intérêts du FDL4 pour le revolving.

3.1.2.4. Le renforcement des capacités des acteurs de l’insertion

La mise en œuvre du fonds d’insertion par la BRS s’appuie sur la convention de partenariat signée entre la banque et le PRP. Ainsi pour le financement des promoteurs, la banque devait choisir des SFD partenaires de proximité dans toutes les localités de la zone de concentration pour s’approcher d’avantage à la cible. Ainsi, après une étude, 8 SFD sont choisis pour le financement des montants des plans d’affaires inférieurs à 5 000 000 FCFA. C’est dans ce cadre que le renforcement des capacités des SFD sélectionnés ainsi que ceux du FDL3 a occupé une place importante dans la mise en œuvre du programme d’insertion. Les trois principaux axes d’appui aux mutuelles sont l’acquisition de matériel, l’organisation de sessions de formation et la mise en place de logiciel de gestion pour le traitement des données.

☞ Acquisition de matériel

Le diagnostic des SFD effectués par la banque et le FDL4 a permis de constater un déficit de matériel pour les SFD partenaires. Sur la base des besoins exprimés par les mutuelles, une commission mixte s’est réunie pour statuer sur les demandes. Les résultats ont permis d’acquérir un ensemble de matériel suite à l’appel d’offre lancé pour un montant total de 25 989 500 FCFA.

Tableau 10 : Matériels acquis et mis à la disposition des SFD partenaires

Produits	Quantités
Ordinateur PC	18
Ordinateur Portable	12
Imprimante	16
Détecteur de faux billets	11
Appareil numérique	1
Coffre fort	12
Onduleur	18

☞ Organisation de sessions de formations

L’analyse et l’évaluation des projets fut le premier thème développé pour le renforcement des capacités et a permis aux membres des SFD, des cellules d’insertion et les autres partenaires à accroître leur connaissance dans ce domaine. La formation s’est déroulée dans les 3 régions de la zone de concentration du projet (Matam, Louga et Saint Louis) pour un coût total de 12 758 300 FCFA.

Trois ateliers de partage ont été aussi organisés aussi dans les localités de Dagana, Saint Louis et Louga pour le renforcement des capacités des jeunes promoteurs. Les thèmes développés étaient la création des MPE et la fiscalité des entreprises applicable à ces dernières. Ces sessions se sont déroulées avec la collaboration de l’APIX et le service des impôts au niveau local et avaient pour principaux objectifs de permettre aux jeunes de se formaliser en entité légale et de maîtriser la législation sur les impôts applicables à leur entreprise. Le coût total des ateliers est de 9 429 000 FCFA.

Le réseau ARIMF de Saint Louis a été également appuyé à hauteur de 6 538 200 FCFA pour l’organisation d’un atelier d’échange et de partage à Podor sur la démarche de mise en réseau des SFD de Saint Louis et l’organisation de l’assemblée générale constitutive. L’objectif visé était de fédérer les efforts des différentes mutuelles afin de corriger les nombreuses imperfections notées et qui anéantissent leur développement.

Le FDL4 a contribué à l’organisation du forum d’exposition des promoteurs du PRP lors de la visite de

Mme Hélène Clark Administrateur du PNUD. Ce forum a permis de valoriser et de montrer aux bailleurs et aux autorités les activités réalisées.

Mise en place de logiciel de gestion

Les systèmes d'information sont devenus un outil de gestion indispensable pour les SFD dans le cadre de l'exécution de leurs activités. Ainsi, après le constat fait sur la non disponibilité de SIG pour la plus part des mutuelles partenaires, un consultant a été recruté pour une étude diagnostic des besoins en SIG. Dans ce cadre et en partenariat avec la direction de la micro finance, des consultants certifiés pour assurer une bonne mise en œuvre de l'activité ont été identifiés. Le cabinet ASCODEV a été retenu, ce dernier a diagnostiqué les SFD et proposé le logiciel SAF 2000 qui se présente comme étant le plus adapté à la cible.

Résultats clés du FDL 4

Conçu pour contribuer à la réponse de la question du chômage des jeunes, le fonds d'insertion expérimenté dans les régions de Thiès, Saint-Louis, Louga et Matam s'est avéré être un véritable levier de création d'emplois par la promotion de l'entrepreneuriat dans une perspective de développement économique local. Au total, 320 plans d'affaires reçus pour étude et financement ont été examinés par le comité d'orientation qui s'est réuni sept fois. 41 comités de crédit ont été organisés par les 08 SFD partenaires de la BRS pour statuer sur les plans d'affaires dont 155 accordés pour un montant total de 367 999 402 FCFA.

A la date du 31 décembre 2012, 107 projets ont effectivement démarré leurs activités pour un montant total décaissé de 236 511 638 FCFA. La mise en œuvre du fonds d'insertion a permis la création de 346 emplois dont 209 emplois directs constitués essentiellement des jeunes issus du système de l'enseignement technique et la formation professionnelle. En dépit des contraintes identifiées dans le remboursement des crédits accordés, le taux de recouvrement est estimé à 85% et devrait connaître une hausse avec les mesures correctives envisagées.

Les performances notées dans la mise en œuvre du FDL 4 nécessitent, pour être consolidées, d'apporter des réponses appropriées : (i) aux facteurs limitant à l'origine du taux relativement élevé de rejet des plans d'affaires (51), (ii) à la faible compétitivité des micros entreprises et (iii) aux risques pesant sur la viabilité de certains MPE, (iv) à la lourdeur du remboursement des investissements.

Produit 2 : Un système souple de gestion et de suivi des financements est mis en place

Un dispositif de suivi des financements a été élaboré et mis en œuvre. De même, un plan de communication sur le fonds d'insertion conçu par le programme a été exécuté. Un système interne a été développé au sein de la BRS pour un contrôle plus rapproché des fonds mis en place. De plus l'équipe de suivi technique logée à la BRS a été d'un apport appréciable dans le suivi des financements. Le système d'information et de gestion des SFD mis en place dans les SFD dans le cadre du volet renforcement des capacités constitue un facteur essentiel dans le contrôle des opérations menées par ces derniers.

3.1.3. Etat des produits recherchés

Les tableaux qui suivent reflètent l'état des produits recherchés dans le cadre du FDL3 et du FDL4.

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	<p>Effet recherché n°1: Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD). Indicateurs : Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E Ligne de Base: Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation. Ligne de service du CFP : Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile</p>		
Axes /Volets du Programme:	Composante 1 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social »/ Axe1 : Renforcement du Fonds de Développement Local -FDL.		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Le potentiel des MPE et micro entreprises est valorisé et leur système d'appui renforcé.	Au moins 40 nouvelles unités (MPE et micro entreprises) établies par an.	107 MPE (micro entreprises) financées à hauteur de 228 400 000 F CFA au profit de 2 140 personnes dont 1 793 femmes , dans les secteurs de l'agriculture (maraîchage), de l'élevage (embouche bovine/ovine, production aliments de bétail), de l'artisanat (teinture, sérigraphie, couture/confection, restauration), la transformation des produits (fabrication de savon, moulin à mil, décortiqueuse à riz, produits halieutiques), transformation et conservation des produits laitiers, protection des mangroves ;	Partenariat avec le Grand-Duché de Luxembourg. Les fonds alloués sont gérés par les mutuelles d'épargne et de crédit liées contractuellement aux collectivités locales et au PRP. En vue de garantir la continuité du mécanisme de financement, les protocoles devraient indiquer clairement que les fonds virés par le PRP sont la propriété des collectivités locales concernées. Produit achevé.

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	Effet recherché n°1: Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD).Indicateurs :Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E		
	Ligne de Base: Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation.		
	Ligne de service du CFP : Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté		
	Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile		
Axes /Volets du Programme:	Composante 1 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social »/Axe 1 : Renforcement du Fonds de Développement Local -FDL.		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local.	CPMDV identifiés et accords de partenariat établis-	Processus achevé pour 4 CPMD Doumgalao, Mberlé Bélé et Younouféré, et Gassane)	La mise en œuvre des infrastructures communautaires identifiées nécessite un partenariat à développer.
	Un portefeuille d'au moins 10 lignes de crédits mises en place chaque année.	45 lignes de crédits de 5 millions octroyées pour le d'activités génératrices de revenus au profit de 3 548 femmes s, 277 handicapés et 221 PV/VIH pour un montant global de 342 700 000 F FCA.	Les fonds alloués sont gérés par les mutuelles d'épargne et de crédit liées contractuellement aux collectivités locales et au PRP. En vue de garantir la continuité du mécanisme de financement, les protocoles devraient indiquer clairement que les fonds virés par le PRP sont la propriété des collectivités locales concernées. Produit achevé.

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	<p>Effet recherché n°1: Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD). Indicateurs : Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E Ligne de Base: Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation. Ligne de service du CFP : Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile</p>		
Axes /Volets du Programme:	Composante 1 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social »/Axe 1 : Renforcement du Fonds de Développement Local -FDL.		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont créés par les MEC.	Au moins 2 MEC pilotes disposent d'un produit financier de santé communautaire	Une étude de faisabilité sur la micro assurance à titre expérimental réalisée dans la Commune de Saint Louis (mise en place de 08 sections de quartiers pour assurer une gestion participative)	Les activités devront se poursuivre en appui à la mise en œuvre de l'INPS et ceci en lien étroit avec les services ad hoc du ministère de la santé. Produit non achevé.
	Au moins 2/3 des MEC ciblées disposent d'un produit financier de santé communautaire (Registre des MEC) et 50% des patients des infrastructures sanitaires utilisent les produits financiers (Livrets des patients).	Réseau de SFD intégrant le produit micro assurance santé en cours de constitution.	

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	<p>Effet recherché n°1: Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD).Indicateurs: Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E</p> <p>Ligne de Base: Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation.</p> <p>Ligne de service du CFP : Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté</p> <p>Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile</p>		
Axes /Volets du Programme:	Composante 1 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social »/Axe 1 : Renforcement du Fonds de Développement Local -FDL.		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées	Les infrastructures sanitaires réalisées sont équipées et dotées de médicaments.	16 infrastructures (6 Education, 6 Santé, 4 AEP)	Construction des infrastructures sanitaires par le FDL3 et leur équipement en partenariat avec l'UNFPA et l'ONUFEMME. Pour les daaras, il y'a lieu de coupler les infrastructures aux AGR en vue de leur autofinancement. Produit achevé.

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	<p>Effet recherché n°1: Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD). Indicateurs : Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E</p> <p>Ligne de Base: Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation.</p> <p>Ligne de service du CFP : Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté</p> <p>Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile</p>		
Axes /Volets du Programme:	Composante 1 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social »/Axe 2 : Appui à la Décentralisation .		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Programme de renforcement des capacités (planification, programmation, coordination, suivi et évaluation) des acteurs locaux plus particulièrement les services déconcentrés de l'Etat dans la zone de concentration.	Des instruments de stratégie et d'appui au développement économique local sont élaborés dans le cadre des maisons du développement local-Un système de communication, de gestion de l'information et de capitalisation des expériences est mis en place et rendu opérationnel pour favoriser l'Utilisation des TIC dans les collectivités locales. -La gestion et les fonctions de service public local s'améliorent avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat et le contrôle citoyen. .	13 Plans de Développement de Quartiers ; 2 Plans d'Investissement Communal et 48 Conseils de Quartiers (régions de Saint Louis, Matam et Louga) dans le sens de l'opérationnalisation du principe de la double planification ; 3 Maisons de Développement Local au niveau de la région de Louga ; un Espace Secteur Privé mis en place à Kébémér ;	Partenariat avec le FENU/PADEL-PNDL Produit achevé.

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	<p>Effet recherché n°1: Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD). Indicateurs : Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E</p> <p>Ligne de Base: Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation.</p> <p>Ligne de service du CFP : Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté</p> <p>Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile</p>		
Axes /Volets du Programme:	Composante 2 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social » Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Une forte dynamique économique régionale est impulsée à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.	Lignes de crédits mises en place en partenariat avec le Système Bancaire.	Schéma de l'insertion et Manuel de procédure élaborés; Convention PRP/BRS signée; Comité d'orientation du fonds d'insertion fonctionnel; Fonds d'appui à l'insertion mis en place au niveau de la BRS; 08 SFD (MEC) sélectionnées et dotées de matériels informatiques, coffres forts et détecteurs de faux billets; 320 plans d'affaires transmis à la BRS par le comité d'orientation	Nécessité de faire un suivi rapproché de la convention PRP/BRS en vue d'une rotation complète du Fonds et de son extension dans d'autres régions Produit inachevé et se poursuit avec la BRS.

		<p>dont 268 projets de moins de 5 000 000 F CFA, traités donc par les SFD et 50 plans d'affaires reçus et traités par la BRS. ;</p> <p>155 projets accordés pour un montant de l'ordre de 367 999 402 FCFA dont 236 511 638 F CFA par les SFD ;</p> <p>107 MPE insertion effectivement installées et fonctionnelles.</p>	
<p>Une forte dynamique économique régionale est impulsée à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (suite)</p>	<p>L'accessibilité des jeunes au financement de leur insertion professionnelle et auto emploi est accrue</p> <p>Les capacités des promoteurs sont renforcées</p>	<p>L'existence de cellules d'insertion dans les centres de formation professionnelle de la ZCO facilite l'élaboration des plans d'affaires ;</p> <p>Création de 346 emplois dont 209 emplois directs 287 jeunes sortants de l'ETFP</p>	<p>Produit inachevé et se poursuit</p>

OMD : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement			
Eléments de référence du DSRP II	Axe : Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif		
	Secteur : Mise en œuvre de la SRP		
Eléments de référence UNDAF	Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement		
	Effet programme 3.1 Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcés		
Eléments de référence du CPD	<p><u>Effet recherché n°1:</u> Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD). <u>Indicateurs:</u> Degré d'harmonisation des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et développement durable/Degré d'harmonisation et de fonctionnalité des mécanismes de S&E</p> <p><u>Ligne de Base:</u> Efforts de planification et d'articulation DSRP/OMD/SCA-Mise en cohérence des instruments de programmation.</p> <p><u>Ligne de service du CFP :</u> Rapport de suivi des OMD et Suivi de la pauvreté</p> <p><u>Stratégie de partenariat :</u> Le programme sera réalisé en relation avec l'administration économique, les services déconcentrés, les élus locaux et la société civile</p>		
Axes /Volets du Programme:	Composante 2 : « Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social » Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.		
Produit recherché	Cible des produits	Réalisations	Observations
Un système souple de gestion et de suivi évaluation est mis en place.	-Plan de travail annuel -Cartographie de la pauvreté -Dispositif de suivi évaluation opérationnel	Dispositif de suivi des financements élaboré et mis en œuvre ; Plan de communication sur le fonds d'insertion élaboré et exécuté	Produit achevé.

3.2. Exécution Financière

3.2.1. FDL3

Budget total	2 026 141.65 <i>Euros</i> (1 329 061 798 F CFA)	Part de la Cooplux : 1 750 000 <i>Euros</i>	1 147 924 750 F CFA
		PNUD : 276 141.65 <i>Euros</i>	181 137 048 F CFA
		Contrepartie en nature du Gouvernement du Sénégal :	40 000 000 F CFA
Etat des déboursements au titre de la part de la Coopération Luxembourgeoise au 31 Décembre 2012		Total déboursé : 1 750 000 <i>Euros</i>	1 147 924 750 F CFA

3.2.2. FDL4

Budget total	2 000 000 <i>Euros</i> (1 311 914 000 F CFA)	Part de la Cooplux : 2 000 000 <i>Euros</i>	1 311 914 000 F CFA
		<i>PNUD : (cf. FDL 3)</i>	
		<i>Contrepartie du Gouvernement du Sénégal en nature : (cf ; FDL3)</i>	
Etat des déboursements au titre de la part de cooplux au 30 Décembre 2012		Total déboursé : 2 000 000 <i>Euros</i>	1 311 914 000 F CFA

IV. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES :

Dans sa mise en œuvre, les FDL3 et 4 ont été confrontés aux difficultés majeures suivantes :

- ✎ une rupture assez longue entre la fin du PAREP et le démarrage effectif du PRP. Ceci s'est traduit par un retard dans la négociation des partenariats et surtout celui concernant la mise en place du Fonds d'insertion ;
- ✎ La réduction des allocations du PNUD au regard du budget prévu dans le DAP signé ;
- ✎ La lenteur dans la mise en place des fonds ;
- ✎ Le manque de moyens des services techniques déconcentrés partenaires du programme ;
- ✎ Le manque d'expériences des jeunes sortis de l'ETFP ;
- ✎ Les difficultés des jeunes à rembourser les investissements ;

V. LEÇONS TIREES/ BONNES PRATIQUES

L'appui mis en œuvre permet de tirer les leçons ci- après :

- ✓ l'idée directrice d'appuyer la lutte contre la pauvreté à travers deux axes stratégiques (le premier, Stratégique et le second, Opérationnel) est pertinente. Cela nécessite, au demeurant, une circulation continue de l'information entre le stratégique et l'opérationnel. Dans le futur, l'appui au pilotage stratégique devrait se faire au niveau des régions de concentration afin d'établir un lien

direct avec l'appui opérationnel et partant, alimenter les politiques et stratégies locales de développement économique et social durable ;

- ✓ les Comités Locaux ont eu l'avantage d'atténuer les changements institutionnels dans le gouvernement en ce qui concerne le développement social. Les efforts devront se poursuivre en vue de la transformation de ces Comités en Plateformes régionales/départementales des acteurs sociaux. Ces plateformes seront les agents de réalisation de l'appui à la lutte contre la pauvreté.
- ✓ la dynamique entretenue dans la concertation entre les différents acteurs de l'insertion a permis de réajuster comme il convient le manuel de l'insertion. Le Comité d'Orientation qui a favorisé cela devra s'ouvrir aux acteurs de la région de Thiès.

Au titre des bonnes pratiques, il convient de noter :

- ✓ le renforcement du partenariat initié depuis 2002 entre le gouvernement du Sénégal, le Grand-Duché de Luxembourg et le PNUD. Un partenariat sur un pas de temps conséquent et qui n'est pas loin de la décennie est nécessaire pour obtenir les effets recherchés ;
- ✓ la mise en place de lignes de crédit au profit gérées par des mutuelles d'épargne et de crédit liées contractuellement aux collectivités locales et au PRP constitue une alternative intéressante de financement pour lutter contre la pauvreté ;
- ✓ l'approche « Quartier » en milieu urbain et « CPMD » en milieu rural, constitue une alternative intéressante de promotion de la gouvernance du développement local. Le Conseil de quartier est un organe fédérateur de l'ensemble des OCB et constitue un cadre de promotion de la citoyenneté et de la démocratie locale. Il est destiné à promouvoir un développement communautaire et à renforcer le dialogue social. Il offre un contact direct entre la population et les autorités municipales permettant ainsi à la commune, d'assurer une gestion urbaine de proximité répondant aux besoins exprimés par les populations. L'intérêt que suscitent le Conseil de Quartier et les PDQ a amené les autorités gouvernementales à amorcer la réflexion en vue de la prise en charge de ce dispositif dans la prochaine révision du code des collectivités locales. Le Centre Pilote du Millénaire pour le Développement (CPMD) est un espace polarisateur de plusieurs terroirs villageois et permettant la valorisation optimale des ouvrages structurants nécessaires à un développement économique viable ;
- ✓ la constitution d'une plateforme BIT/ONUDI/PNUD qui a permis d'appuyer l'établissement d'un schéma d'insertion stabilisé est une concrétisation de la réforme de l'ONU ;
- ✓ le suivi du programme a été facilité par la production des rapports trimestriels et annuels en respect aux exigences de la modalité NEX.

VI. CONCLUSIONS

Le FDL3 et le FDL4 constituent deux dispositifs complémentaires de financement de la lutte contre la pauvreté. Leur mise en œuvre dans la ZCO permet d'apprécier des résultats significatifs ayant des effets induits sur le développement humain et l'amélioration des conditions de vie des femmes, des jeunes, des handicapés et des PVVIH.

La stratégie déroulée reste à tout point de vue pertinente et adaptée à la complexité de la problématique de la pauvreté. Elle a permis de répondre de façon intégrée au sous-emploi des jeunes sortis du système de l'ETFP (i), d'améliorer les revenus des ménages vivant dans l'extrême pauvreté (ii), de faciliter l'accès des populations des territoires vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base (iv) et de renforcer la bonne gouvernance locale et la démocratie participative dans les communautés de base.

Ces résultats sont obtenus grâce à la démarche d'alliance et de partenariat initiée soutenue par la convergence géographique et la concentration des investissements dans les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement. Ils trouvent également leur place dans l'approche communautaire du développement ayant contribué à l'appropriation des dispositifs de financement par les différentes

parties prenantes et favorisé une participation active, volontaire et consciente des bénéficiaires dans tout le processus de livraison des produits ciblés. En outre, l'implémentation des fonds dans les SFD de proximité, la responsabilisation des conseils de quartier et le transfert de responsabilités aux services techniques déconcentrés ont aussi été très déterminant dans la fourniture de services aux groupes vulnérables et dans la conduite des activités d'animation du Fonds de Développement Local.

Des ajustements de fonds restent, cependant, à opérer dans la gestion des différents guichets de financement articulés autour du FDL3 et du FDL4. Pour cela, il est nécessaire de : (i) renforcer davantage l'ancrage institutionnel des FDL dans les collectivités territoriales, (ii) Promouvoir la création de réseaux forts des promoteurs par filières à forte valeur ajoutée, (iii) Mettre en place un Système d'Information et de Gestion des performances des MPE, (iv) Valoriser les opportunités sur les financements innovants en renforçant l'implication des acteurs du secteur privé, (v) privilégier le financement de projets de territoire à haute intensité de main d'œuvre et (vi) renforcer l'appui aux services techniques afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle d'accompagnement aux couches vulnérables.